34me Année — N° 11,875 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Lundi 9 Février 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. Randolet
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE : N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... Bureau du Journal, 112, boulᵈ de Strasbourg.
A PARIS........ L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

L'ESPION DE TOUL

Nancy. — La perquisition faite à Heillecourt, à la ferme occupée par le nommé Burgard, qui fut arrêté samedi au fort de Lucey, a duré deux heures ; elle a fait découvrir 50 cartes éditées par l'état-major ou le ministère.

Plusieurs de ces cartes étaient annotées au crayon bleu ; à d'autres manquaient des fragments, entre autres à celle concernant les environs de Toul. Les annotations intéressaient surtout les forts de Lucey, de Bruley, d'Ecrouves, de la défense de Toul.

Les autres documents trouvés chez Burgard se rapportaient à la défense d'Epinal, de Verdun, de Montmédy, de Lunéville et même aux ports de la Manche.

On a aussi trouvé à la ferme des appareils photographiques et un certain nombre de lettres écrites en allemand. Une de ces lettres donnerait à penser que Burgard entretenait avec l'Allemagne des relations depuis une quinzaine d'années.

La femme du fermier et ses enfants ont assisté à la perquisition.

Mme Burgard a déclaré qu'elle s'était mariée avec Burgard il y a quinze ans.

Elle n'ignorait pas que son mari avait été en Allemagne, instituteur de 1re classe, mais elle n'a jamais été mise par lui au courant des moyens par lesquels il se procurait les sommes nécessaires à ses achats de terrains.

Vers sept heures du matin, la perquisition prit fin.

Les documents saisis ont été transportés à la mairie de Heillecourt.

Pour expliquer l'origine des ressources, Burgard a raconté qu'il avait fait un héritage important.

M. A. SARRAUT A LEZIGNAN

Lezignan (Hérault). — Le Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture a offert hier un banquet à M. Albert Sarraut, gouverneur de l'Indochine.

LE CONGRÈS DU PARTI RÉPUBLICAIN-SOCIALISTE

Hier après-midi, le Congrès du parti Republicain-socialiste a décidé que les élus du Parti devront prendre au Parlement les mesures nécessaires pour assurer l'unité du vote des membres du groupe dans les scrutins importants où les principes du Parti seront engagés et chaque fois que le Groupe parlementaire en aura décidé.

Le Congrès a décidé de laisser ses fédérations libres d'apprécier l'opportunité, de présenter des candidats du Parti au premier tour de scrutin et de ne donner l'investiture du Parti qu'aux candidats ayant adhéré publiquement au programme général élaboré dans les divers Congrès du Parti et dans la déclaration du Groupe parlementaire de novembre 1913.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Versailles. — M. Périnard, avocat et conseiller municipal de Versailles, a été élu hier conseiller général dans le canton Sud de Versailles, en remplacement de M. Chrélien, avocat, radical socialiste, décédé.

M. Perinard appartient au Groupe libéral ; il a été élu au premier tour par 2,072 voix contre 1,852 à M. Louis Blériot, aviateur, qui se présentait comme candidat radical socialiste.

CAS DE MÉNINGITE CÉRÉBRO SPINALE A TOULON

Toulon. — Quelques cas de méningite cérébro spinale s'étant produits dans la garnison, M. Louis Martin, sénateur du Var, a écrit au ministre de la guerre qu'il lui poserait une question sur l'état sanitaire dans l'armée.

L'AVIATEUR POIRÉE A EVREUX

Evreux. — L'aviateur Poirée a évolué pendant trois heures devant dix mille spectateurs.

Tour à tour, l'aviateur a effectué des glissements sur les ailes, des descentes en spirale et en tourbillon, puis il a bouclé la boucle à plusieurs reprises.

Vigoureusement acclamé, l'aviateur a été porté en triomphe lorsqu'il est descendu de son biplan.

CHANTELOUP VOLE LA TÊTE EN BAS

Charleville. — A l'aérodrome de Mont-Joly, quarante mille spectateurs ont applaudi Chanteloup dans ses impressionnants exercices aériens.

Après avoir exécuté des glissades sur les ailes, puis volé la tête en bas, l'aviteur a fait une descente en tourbillon ; il n'a repris son équilibre qu'à quelques mètres du sol !

LES AFFAIRES D'ORIENT

Dans la Marine turque

Constantinople. — La *Gazette Officielle de la Marine* enregistre la mise à la retraite de 56 officiers de marine dont deux vice-amiraux et un contre-amiral.

M. Daneff en réunion politique

Sofia. — M. Daneff ayant voulu prendre la parole dans une réunion publique a été accueilli par les cris de : « A bas le traître ! »

Des altercations s'étant produites, la police a dû intervenir.

M. Daneff a pu enfin parler pendant une heure, mais les interruptions furent incessantes.

INCENDIE SOUS UN TUNNEL AU MEXIQUE

Juarez. — On prépare un train spécial pour porter des secours aux victimes de l'incendie du tunnel de Cumbre.

Sur la demande M. Bryan,, le général Bonavidea a ordonné que trois cents soldats rebelles conduiraient un autre train en avant pour empêcher une attaque de la bande de Maximo Castillo.

UNE MANIFESTATION POLITIQUE EN SUÈDE

Stockholm. — Le Parti Socialiste avait organisé hier une grande démonstration à Stockholm pour protester contre les manifestations paysannes.

Un cortège comprenant environ trente mille personnes des deux sexes s'est rendu devant le Conseil d'Etat où le leader socialiste Branting a lu une adresse demandant la diminution au lieu de l'augmentation des sacrifices militaires et de favoriser le travail dans la paix et la fraternité.

Le président du Conseil, M. Staal, a répondu que malgré sa sympathie profonde pour le travail, la paix et la fraternité avec toutes les nations, il est absolument convaincu que le peuple suédois sera encore forcé de faire de nouveaux et grands sacrifices pour la défense nationale, mais le gouvernement ne cédera point à des exigences qui sont plutôt formulées sur la prolongation du service de l'infanterie et il est toujours persuadé que cette question devra être résolue seulement après les nouvelles élections législatives.

Aucune crise ministérielle ne parait immédiate.

MANIFESTATION EN ESPAGNE

Barcelone. — A l'issue d'un meeting organisé par les conservateurs partisans de M. Maura, une douzaine de coups de feu ont été tirés.

Il y a eu un homme tué.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

Les Six Jours de Bruxelles

Bruxelles. — La course des six jours a pris fin hier soir à onze heures.

Après le sprint final, le classement a été le suivant :

1° Stol-Vanhouwaert, 2° Lapize-Miquel, 3° Mac Namara-Moran, 4° Olivieri-Cruppelandt, 5° Vanberberghe-Marcel Buysse.

Nouvelles Politiques

Les Sièges vacants à la Chambre

M. Lefébure, député de la Meuse, nommé préfet d'Alger, va être obligé de se démettre de son mandat législatif, et son siège à la Chambre restera vacant jusqu'aux prochaines élections.

Il y a sept autres sièges vacants à la Chambre et qui resteront, comme celui de M. Lefébure, sans titulaires jusqu'aux prochaines élections, la vacance s'étant produite dans les six mois précédant le renouvellement de la Chambre.

Ce sont ceux de MM. Chéron (Calvados), Leblond (Seine-Inférieure), et Ribière (Yonne) devenus sénateurs, et de MM. Sauzède (Aude), Nicolle (Charente-Inférieure), de Rohan (Morbihan), et Adigard (Orne), décédés.

Le nombre des députés se trouve par suite réduit à 589.

M. Chéron à Hazebrouck

M. Henry Chéron a fait hier, dans la salle de l'Union républicaine d'Hazebrouck, une conférence politique, sous la présidence de l'abbé Lemire, député de la circonscription.

Après un vif éloge du député d'Hazebrouck, l'orateur a exposé la politique de solidarité sociale et de concorde nationale sur laquelle il estime que doit se faire l'Union des républicains. Faisant allusion à la prochaine consultation du suffrage universel, M. Henry Chéron a dit :

> Allez jusqu'au fond de nos villages, interrogez un paysan, un petit commerçant, un ouvrier, demandez-leur quelle est leur volonté, quelles sont leurs aspirations. Ils vous diront leur passion pour la grandeur de la France, leur volonté que son armée et sa marine soient constamment prêtes à jouer leur rôle si elles y étaient appelées.
>
> Vous les trouverez impitoyables pour les incertitudes ou les négligences qui affaiblissent la défense nationale.
>
> Ils vous diront encore qu'ils veulent que les finances du pays soient bien gérées, que le budget de l'Etat soit équilibré comme l'est celui de la plus petite des communes. Ils ajouteront enfin que, profondément et définitivement attachés à la République, résolus à la défendre contre le double péril de la réaction et de la violence, ils lui demandent d'administrer le pays avec justice et avec sagesse, de respecter le droit et d'assurer la tranquillité de chacun, de favoriser par tous les moyens la prospérité nationale et de continuer, dans toute la mesure où le permettra le développement de la richesse publique, l'œuvre de solidarité et de prévoyance sociales qui n'est encore qu'à ses débuts.
>
> Ils vous diront cela. Et s'ils vous parlent tout à fait à cœur ouvert, ils s'écrieront qu'ils en ont assez des luttes individuelles, des suspicions et des haines de clans, qu'ils entendent que la République ne soit le monopole de personne et que les efforts de tous les bons citoyens puissent concourir à sa grandeur, puisqu'elle s'identifie définitivement aujourd'hui avec la nation.

Le Congrès National du Parti Républicain-Socialiste

Hier s'est ouvert à Paris le Congrès national du Parti républicain socialiste.

M. Maurice Viollette, secrétaire du groupe parlementaire républicain-socialiste, présidait la séance qui a commencé à dix heures.

La Fédération de la Seine (réorganisée), les groupes de Bernay, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, de Cherbourg, des Bouches-du-Rhône, de l'Oise, de Gap, de Troyes, du Finistère, de Saint-Dizier, de Rochefort, de l'Isère (réorganisée), de Châteauroux, du Rhône, de la Côte-d'Or étaient représentés au Congrès.

Parmi les congressistes présents se trouvaient MM. Borrel, Paturet, Lefol, Joly, Colliard, Paul-Boncour, Augagneur, Marc Doussaud, Grodet, députés.

M. Chevallier a demandé que les Fédérations du parti soient solidement constituées, avec l'appui des parlementaires. MM. Borrel, Joly, Paul-Boncour, Charles Briand prirent part à la discussion. Plusieurs orateurs firent ressortir la difficulté de former des Fédérations. M. Paul-Boncour dit que les parlementaires, avant le Congrès de Grenoble, ne se sont pas mêlés davantage à la vie du parti, parce qu'ils n'avaient pas confiance dans certains hommes.

Puis se posa immédiatement une question que les congressistes considèrent comme capitale. Quelle sera l'attitude du parti aux élections prochaines ?

M. Augagneur déclara que les candidats du parti devront se désister en faveur des candidats dont les idées se rapprochent le plus du programme élaboré par le parti. Si deux candidats restent en présence, un socialiste unifié et un radical unifié, le suffrage universel aura indiqué par la majorité relative attribuée, celui dont il faudra par un désistement formel assurer l'élection.

Les Idées de M. Caillaux

LE BUDGET DE 1914

La Chambre va aborder aujourd'hui la discussion du budget de 1914. Il est grand temps. Il est même un peu tard. Mais si cette époque tardive peut paraître, à bon droit, surprenante, — plus surprenante encore la tranquille audace des journaux radicaux unifiés. Les voici qui édictent et qui morigènent !

Tandis que l'*Aurore* découvre qu'il est indispensable, si l'on veut que la discussion du budget soit terminée à temps, de ne pas la laisser interrompre, — et tandis que la même *Aurore* accuse d'obstructionnisme tous ceux qui ne sont pas radicaux socialistes unifiés, — le *Radical*, moniteur officiel du parti, nous déclare, avec une solennité péremptoire et véritablement amusante :

« Il importe essentiellement, pour les bonnes règles parlementaires et pour le bon renom des élus, que la discussion du budget ne nous donne pas le spectacle auquel nous avons trop souvent assisté dans le passé, et en particulier l'an dernier. On se souvient, en effet, que les fastidieuses longueurs, les inutiles bavardages, la multiplication des amendements, les interruptions et les atermoiements de toutes sortes furent tels que le budget de 1913 ne fut voté qu'après huit mois de retard. Cette fois, la majorité républicaine, ainsi que le gouvernement, le ministre des finances et la Commission du budget, est fermement résolue à aller vite... »

La résolution de la majorité, qui est donc celle du gouvernement et celle du ministre des finances, est des plus louables. Il faut faire vite. Mais il faut faire bien et ne pas bâcler un budget parce que M. Caillaux le veut, et parce qu'il l'ordonne.

Et c'est pourquoi, après s'être étonné un peu de la vigueur des critiques formulées par le *Radical*, non pas parce qu'elles sont injustes, mais parce qu'elles retombent de tout leur poids sur ses propres amis, coutumiers des fastidieuses longueurs, et des inutiles bavardages, et des interruptions et des atermoiements, — on peut se demander comment se terminera cette discussion du budget de 1914, et quelles sont au juste, sur ce point, les idées du Gouvernement.

Il n'y a pas encore un mois, M. Caillaux adressait une lettre à M. Cochery, président de la Commission du budget, où il établissait la situation financière. Au dire de ses amis, c'était « l'exposé le plus complet et le plus clair » qui eût jamais été fait. Et non seulement M. Caillaux établissait l'équilibre du budget de 1914, mais encore il se préoccupait de l'avenir. Il assurait, disait-il, la couverture des budgets futurs par des dispositions légales devant procurer un supplément de recettes, — en d'autres termes, par un projet d'impôt sur le capital et par le projet d'impôt sur le revenu que le Sénat discute à l'heure actuelle.

Or, pour nous en tenir seulement au présent, M. Caillaux, afin d'équilibrer le budget de 1914, faisait état de l'excédent de 1912 ; il proposait d'emprunter 233 millions pour dépenses au Maroc en 1914 et 168 millions pour boucler le budget, par une émission d'obligations à court terme. En ce qui concerne les recettes nouvelles, il proposait 44 millions d'impôts nouveaux et 50 millions d'économies d'ailleurs fort contestables.

Le mirifique système de M. Caillaux ne laissait pas de susciter les objections les plus sérieuses. Nous les avons formulées.

Mais, encore une fois, ses amis répétaient que son exposé était le plus complet, le plus clair, et « le résultat d'une méthode parfaite pour rétablir l'équilibre budgétaire et que l'on avait cherchée en vain jusqu'ici ».

Voici cependant qu'aujourd'hui le ministre des finances, non content d'avoir oublié les opinions financières et économiques qu'il défendait autrefois, lorsqu'il était rapporteur de la Commission de législation fiscale à la Chambre, — voici qu'aujourd'hui M. Caillaux, repoussant l'emprunt nécessaire, propose d'émettre tout simplement 800 millions de bons du Trésor ?

Il déclarait, **il y a** un mois à peine, qu'emprunter maintenant c'était accumuler dans les caisses de l'Etat des fonds improductifs et qui lui coûteraient les intérêts qu'il en payerait ; il n'admettait pas un emprunt sans en assurer le service par des ressources déterminées et c'est pourquoi il a apporté son projet d'impôt sur le capital. Or il ne tient pas trop à ce qu'on le discute. Et le voici qui préconise aujourd'hui cette opération de trésorerie d'importance extraordinaire, augmentant d'un coup notre dette flottante de 800 millions ?

Le procédé est d'ailleurs d'une simplicité élémentaire. Mais après avoir si âprement critiqué les « moyens » que proposait M. Ch. Dumont, M. Caillaux est vraiment bien mal venu à nous proposer les siens propres.

Th. Vallée.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La Triple-Alliance et la Démarche des Puissances

On disait que la réponse de la Triple-Alliance à la proposition de sir Ed. Grey, telle qu'elle a été communiquée avant-hier au Foreign-Office, paraissait incomplète et susceptible d'un développement favorable.

Or, aujourd'hui, ces indications sont confirmées par le communiqué hebdomadaire de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Des déclarations identiques relatives à l'évacuation de l'Albanie et des îles vont être remises par les grandes puissances à Athènes et à Constantinople. La remise en sera effectuée ces jours ci, dès que l'accord sera complètement réalisé en ce qui concerne tous les détails du texte. »

D'autre part, une dépêche officieuse de Rome déclare :

« On confirme que les représentants de l'Italie à Constantinople et à Athènes ont reçu, le 5 février, des instructions leur enjoignant de communiquer les décisions des puissances aux gouvernements turc et grec aussitôt que des instructions analogues seront parvenues aux représentants des autres puissances. »

On est donc en droit d'attendre qu'une mise au point définitive de l'action des puissances intervienne à bref délai.

Le règlement de la question d'Albanie

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate :

« Le règlement de la question touchant le souverain d'Albanie a fait, entre temps, certains progrès.

» L'Autriche-Hongrie et l'Italie sont disposées à consentir au prince de Wied une avance de 10 millions à valoir sur l'emprunt que les autres grandes puissances se sont, d'autre part, déclarées prêtes à garantir.

» On est en droit de penser que le prince de Wied considère maintenant comme remplies, en substance, les conditions mises par lui à l'acceptation de la tâche qui lui a été dévolue en Albanie.

» Le prince de Wied, à ce que l'on prétend, pense partir dimanche soir pour Rome. Le prince se propose ensuite de faire une visite à Vienne. La députation albanaise, à la tête de laquelle se trouve Essad pacha, serait reçue à Nieuwied par le prince.

» Ces préparatifs terminés, rien ne s'oppose plus au départ du prince pour l'Albanie. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Le Kronprinz visitera l'Est Africain

Le Kronprinz partira pour la colonie allemande de l'Est africain dans le courant de juin. Son absence durera six mois environ. A son retour, il reprendra du service actif et recevra sans doute le commandement d'une brigade dans le corps de la garde. Le kronprinz a l'intention de profiter de son séjour dans l'Afrique centrale pour chasser. Ces chasses le conduiront probablement sur le territoire du protectorat anglais.

La kronprinzessin restera en Europe et fera un grand voyage dans le courant de l'été.

PORTUGAL

Fin de la Crise

La crise ministérielle est résolue. M. Bernardino Machado, ministre de Portugal au Brésil, qui avait accepté la mission de former le nouveau cabinet, a soumis au président de Arriaga la liste de ses collaborateurs. Le président du conseil se charge du ministère de l'intérieur et assure l'interim du ministère des affaires étrangères,

Les autres portefeuilles sont ainsi attribués : Justice : MM. Manuel Monteiro ; Finances : M. Homas Cabreira ; Guerre : général perira Eca ; Marine : M. Peres Rodriguez ; Travaux publics : M. Achille Gonçalvès ; Colonies : M. Couceiro Costa ; Instruction publique : M. Almeida Lima.

SUÈDE

Le Roi, la Défense Nationale et le Cabinet Staaf

La séance des Chambres suédoises, dont l'ordre du jour portait entre autres choses le projet concernant la liste civile du roi, a pris, samedi, une tournure orageuse. A la deuxième Chambre, le chef du parti socialiste, M. Branting, a pris le premier la parole. Il déclara que lui et son parti avaient l'intention de voter contre le projet de liste civile.

M. Branting a soumis ensuite le discours prononcé la veille par le roi devant les délégations de paysans à une critique extrêmement violente. Il le traita de discours déplacé. Le président interrompit l'orateur et l'invita à modérer ses expressions.

Le chef des libéraux, M. Eden, releva ensuite, au milieu des vives approbations de son parti, les points anticonstitutionnels du discours du roi. Le chef de la droite, M. Lindman, déclara qu'il considérait comme injuste de mettre en cause la personne du roi. Enfin, le président du Conseil, M. Staaf, prit la parole et fit savoir que les membres du gouvernement avaient été reçus officiellement en audience par le roi dans la matinée. Ils allaient lui exprimer les très sérieuses inquiétudes que leur avait causées la situation présente, ainsi que les raisons les motivant.

Comme les ministres ont soumis également au roi des représentations importantes, M. Staaf aura de nouvelles communications à faire ; mais il ne se voit pas en mesure d'y procéder pour le moment De toute façon, dans quelques jours, la question sera entièrement éclaircie.

La deuxième Chambre a adopté ensuite le projet de liste civile par 137 voix contre 57. Les socialistes ont voté contre. A la première Chambre, l'adoption du projet a été accompagnée d'un court débat, durant lequel M. Kvarnzelius, du parti du gouvernement, a exprimé l'avis de son parti au sujet de l'obligation pour le roi de demander conseil aux conseillers responsables d'après la Constitution.

Les députés Sieffen et Lindblad (de Gotembourg) ont présenté le point de vue socialiste. Puis le chef de la droite, M. Trygger, a défendu le droit du roi de s'exprimer vis-à-vis du peuple sur des questions d'une grande importance.

Le ministre des affaires étrangères et quelques autres orateurs ont pris encore la parole ; après quoi on a procédé au vote. Le projet a été adopté par 116 voix contre 14.

Malgré ces deux votes, la situation politique paraît assez sérieuse pour faire croire à la chute prochaine du Cabinet Staaf, son chef ayant pris à l'égard du souverain une attitude qui est assez sévèrement commentée.

On parle déjà d'un ministère de conciliation et l'on met en avant les noms de M. de Geer, de M. Hullmer, ancien ministre d'une précédente combinaison Staaf, de M. Veden, président de la Chambre. L'un de ces trois hommes d'Etat serait chargé de la formation d'un Cabinet de concentration libérale.

ETATS-UNIS

Trois millions et demi pour un Tableau de Raphaël

D'après un télégramme de New-York à l'agence Reuter, le *New-York Times* annonce que M. Widener, le « roi de l'électricité » de Philadelphie, vient d'acheter un tableau de Raphaël, désigné sous le nom de la *Madone de Panshanger*, pour la somme de 3,500 000 francs. C'est un record battant de plus d'un million de francs le prix le plus élevé payé jusqu'à présent pour un seul tableau.

Le nom de *Madone de Panshanger* a été donné au tableau en question parce qu'il représente une Vierge tenant l'enfant Jésus, et qu'il est resté pendant plus d'un siècle dans le domaine de Panshanger parmi la collection de la famille Cowper, dans le comté de Hertford.

Il avait été acquis à Florence par le comte G. de Cowper, en même temps qu'un autre, également de Raphaël, pour une somme de 75,000 francs, vers 1780.

Les Mésaventures d'un Millionnaire

La révolution mexicaine a causé bien des ruines et elle a appauvri bien des riches. Les révolutionnaires confisquent les biens des notables des nouvelles villes dont ils s'emparent. C'est ainsi que l'un des hommes les plus riches du Mexique, M. Alberto Terragas, ex-gouverneur de l'Etat de Chihuahua, est obligé maintenant de cultiver la terre pour vivre. Les rebelles se sont emparés de tous ses biens, qui avaient une valeur de 200 millions.

L'ex-millionnaire a quitté El Paso avec sa famille, et il s'est rendu en Californie, où il a pu acheter, avec le peu d'argent, qu'il a pu sauver, une petite ferme où il travaillera avec ses enfants.

MEXIQUE

Sujets américains prisonniers des insurgés

Suivant une dépêche de Juarez, les sept employés de chemin de fer, sujets américains, qui ont été faits prisonniers au tunnel de Cumbra par Maximo Castillo, sont sains et saufs, mais Castillo exige une rançon avant de les relâcher.

Six voyageurs américains et quarante Mexicains se trouvaient, dit-on, dans le train incendié par les bandits sous le tunnel de Cumbra.

Tous auraient été asphyxiés.

BULLETIN MILITAIRE

L'état sanitaire de l'Armée

Le ministre de la guerre a communiqué la note suivante :

Le directeur du service de santé s'est rendu au Mans où on signalait plusieurs décès occasionnés par la méningite cérébro-spinale.

Cet officier général a constaté qu'il y avait eu depuis le 6 décembre trois malades atteints de méningite cérébro-spinale, dont deux sont actuellement en convalescence et prêts à quitter l'hôpital.

Cette maladie n'a causé aucun décès.

Le seul décès dû à la méningite relève d'un cas de méningite reconnue tuberculeuse, par conséquent sans aucun caractère contagieux.

Sur une garnison de 6 000 hommes, 37 cas de scarlatine ont été constatés depuis le commencement de janvier ; les entrées à l'hôpital sont de ce fait actuellement en décroissance.

On avait également signalé, comme particulièrement inquiétante la situation sanitaire de Versailles.

L'enquête faite sur place par le directeur du service de santé a révélé que la plupart des hommes actuellement en cours de traitement n'étaient atteints que de grippe bénigne, affection qui sévit également d'une façon intense dans la population civile.

Les sous-lieutenants d'infanterie

M. Noulens, ministre de la guerre, vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire portant « l'interdiction de distraire de leur service de compagnie les sous-lieutenants provenant des adjudants aussi bien que ceux des autres catégories. Les sous-lieutenants provenant des adjudants qui étaient déjà pourvus d'emplois de comptable avant le 1er janvier 1914 conserveront leurs fonctions actuelles. Mais sous aucun prétexte, les sous-lieutenants nommés par décret du 23 janvier dernier ne pourront être affectés à des emplois en dehors des compagnies ».

Le Relèvement des Soldes au Maroc

L'*Officiel* publie un décret portant relèvement de la solde des officiers supérieurs, des sous-officiers à solde mensuelle, des militaires de la gendarmerie et de la haute paye des sous-officiers à solde journalière, au Maroc.

Ce décret est applicable à compter du 1er janvier 1913, en ce qui concerne les officiers supérieurs, et à compter du 1er avril 1913 pour les autres militaires.

INFORMATIONS

Accident Mortel d'Automobile

Un télégramme de Genève au *New-York Herald* annonce la mort, des suites d'un accident d'automobile, à Saint-Prix, près de Genève, de M. Arnavon, de Paris. Le défunt était un cousin éloigné de M. Jacques Arnavon, secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

La Mort du Général Girardot

Le roi d'Espagne a envoyé au général Lyautey le télégramme suivant à l'occasion du décès du général Girardot :

> J'apprends avec grand regret le décès du commandant du Maroc oriental. Je m'empresse de vous envoyer l'expression de mes sentiments de condoléances sincères en vous priant de les transmettre à la famille du général.
>
> Alphonse XIII.

Le général Lyautey a répondu au roi d'Espagne :

> La haute sympathie de Votre Majesté dans le deuil qui frappe les troupes du Maroc a été au cœur de tous, et c'est avec émotion que la famille du général Girardot et moi prions Votre Majesté de recevoir l'expression de notre respectueuse gratitude.
>
> Lyautey.

Le général Marina, résident général espagnol, a envoyé également ses condoléances.

Mort de M. Edmond Turquet

On annonce la mort, à son domicile, avenue de Villiers, à Paris, de M. Edmond Turquet, ancien député de l'Aisne (1871 à 1889) et ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts dans les ministères Waddington, Freycinet, Ferry et Brisson.

Engagé volontaire pendant la guerre de 1870, il avait été grièvement blessé au combat de la Malmaison et avait été fait chevalier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille.

M. Edmond Turquet était né à Senlis le 31 mai 1836.

La dernière manière

On sait que M. Louis Blériot, l'aviateur qui, le premier, passa la Manche sur un appareil construit par lui, était candidat aux élections du Conseil général qui ont eu lieu hier à Versailles. L'illustre pilote a inauguré un nouveau mode de campagne électorale.

Au-dessus de la vieille cité royale, on vit, samedi, le candidat aviateur, monté sur un monoplan pavoisé de drapeaux tricolores, évoluer. Et du haut de son appareil, il jetait à pleines mains, hors de son baquet, des professions de foi et des bulletins de vote à son nom.

L'Espion de Toul

M. Gérard, commissaire spécial de Nancy, a opéré hier matin, une perquisition à Hoillecourt (Meurthe-et-Moselle), au domicile de Burgard, l'individu arrêté près du fort de Lucey, à quelques kilomètres de Toul, et soupçonné d'espionnage.

Il y a découvert des plans et cartes d'état-major et de nombreuses photographies d'ouvrages fortifiés.

Burgard habite depuis plus de dix ans Hoillecourt, où il s'est marié à une fille du pays. Il faisait de nombreuses absences, travaillait peu et dépensait beaucoup.

Au cours de ces dernières années, il fit l'acquisition de nombreux terrains, qu'il paya comptant, ce qui surprit les habitants du village, qui le soupçonnèrent d'avoir des ressources illicites.

Burgard a servi dans la légion étrangère.

Accident à la retraite militaire

La retraite militaire qui a eu lieu avant-hier soir, à Paris, au milieu de l'enthousiasme habituel, a été marquée par un assez grave accident.

Vers neuf heures, à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de Courcelles, la foule se pressait sur le passage de la retraite.

Une automobile conduite par M. Georges Richard, demeurant quai National, à Puteaux, arriva à fond de train et culbuta plusieurs personnes, dont deux, Mlle Vincent, demeurant 26 *bis*, rue de Cormeilles, à Levallois, et M. Fernand Fleury, domicilié 3, rue de Verdun, à Colombes, furent assez sérieusement blessés.

La foule, indignée, voulut faire un mauvais parti au conducteur de l'automobile, que les agents durent protéger.

Les deux blessés ont reçu des soins dans une pharmacie voisine, puis se sont fait reconduire à leur domicile.

Terrible Incendie à Courbevoie

Un très violent incendie a éclaté à Courbevoie, provoquant une vive émotion parmi les habitants de la localité.

Vers trois heures du matin, deux sergents du 119e d'infanterie regagnaient leur caserne lorsqu'ils aperçurent une épaisse fumée s'élevant au-dessus des bâtiments de l'usine de carrosserie, Société anonyme, ancienne maison Beureiys, située rue de l'Abreuvoir.

L'alarme fut immédiatement donnée et les pompiers de Courbevoie ne tardèrent pas à se rendre sur les lieux du sinistre. Leurs camarades de Levallois et de Neuilly les rejoignirent bientôt et l'on se mit en devoir d'attaquer le foyer de l'incendie, par trois côtés à la fois.

Les opérations de sauvetage étaient dirigées par M. Gourbier, commissaire de police de Courbevoie, assisté de M. Le Gal, son collègue de Levallois et de M. Hennequin, adjoint au maire.

Des gardiens de la paix, des gendarmes et un piquet du 119e d'infanterie formaient le service d'ordre. Les flammes s'élevaient à la hauteur d'un troisième étage. A chaque minute on entendait l'explosion de bidons et réservoirs d'essence, renfermés dans les ateliers en feu.

Après deux heures d'efforts, l'incendie était enfin maîtrisé. Le magasin, les ateliers de réparations et de peinture sont complètement détruits. Quatre-vingts voitures automobiles ont été la proie des flammes. Un lavoir voisin, appartenant à M. Farnère, a été également complètement brûlé. Trois immeubles, situés non loin de là, ont été sérieusement endommagés et les locataires ont dû quitter leurs logements.

Un transformateur électrique de l'Ouest-Lumière est par suite de l'incendie, hors de service et une partie de la ville de Courbevoie restera sans lumière quelque temps. Une équipe d'ouvriers s'occupe de réparer, au plus vite, les dégâts.

Quatre-vingts ouvriers se trouveront contraints de chômer pendant quelques jours.

Les dégâts, très considérables, sont d'après une première évaluation, estimés à près de 800,000 francs.

L'enquête ouverte n'a pas encore pu établir les causes du sinistre ; mais toute idée de malveillance semble devoir être écartée.

Une foule considérable de curieux n'a cessé de stationner aux abords des immeubles incendiés qui occupaient une superficie de 800 mètres carrés.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 8 février, 11 h.

Extrêmes barométriques : 769 millim. à Nice, 750 millim. à Brest.

Profonde dépression Nort-Ouest Europe.

Temps probable : Vent des régions Sud, temps nuageux et doux, quelques pluies.

AU HAVRE (Centre de la Ville)	BAROMÈTRE	THERMOMÈTRE
A midi....................	758	+ 14
A minuit....................	759	+ 12

AR-CI, PAR-LA

Bataille d'Huîtres

Un décret vient d'interdire l'entrée dans le bassin d'Arcachon de l'huître « portugaise » qui menaçait de l'envahir

— A l'aide! A l'aide! ou je succombe! »
Et c'est le cri, peu folichon,
De la jeune huître d'Arcachon,
A demi déjà dans la tombe,
Ou, pour dire mieux, au bassin...
Il paraît qu'une concurrence
Eut, froidement, le noir dessein
D'étouffer notre huître de France,
Si j'ose m'exprimer ainsi,
En lui donnant pour voisinage
La Portugaise au badinage
Joyeux, mais cause de souci.

La Portugaise est bonne fille
Et rare mère de famille,
Sa progéniture fourmille.
Ils étaient cent, ils sont dix mille!
Bref, elle croît jusqu'à l'abus,
Au point que le pouvoir s'alarme,
Trouve que ça manque de charme
L'indigène y va de sa larme
Tout en baillant, réclame une arme:
« Place au soleil pour nos tribus! »

C'est fait. Désormais à son aise
Vivra l'huître au titre français.
On expulse la Portugaise,
La Mère Cicogne à l'excès.
Le fait est patent, authentique!
Pourvu qu'après ce débarras
Ne nous tombe pas sur les bras
Quelque incident diplomatique!

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

Anciens Elèves de l'Ecole Rue Emile-Zola

Cette association avait organisé en faveur de ses membres honoraires et des familles de ses sociétaires une réunion concertante qui a eu pour cadre la salle des fêtes de la Société d'enseignement musical.

Cette solennité était présidée par M. Vigné, adjoint au maire, président de la Société ; à ses côtés avaient pris place MM. Acher, conseiller général ; Serrurier, adjoint au maire ; Bridant, président de la Société de la rue Gustave-Flaubert ; Quoist, délégué de l'Association de l'Ecole primaire supérieure et la plupart des directeurs et directrices de nos écoles laïques.

Le bureau de l'Association était représenté par MM. Davriel, trésorier ; Mandville, secrétaire ; Pesard, Dupont, Audouard, Roselba, membres.

M. VIGNÉ, en ouvrant la séance, présenta tout d'abord les excuses de quelques amis de l'Association, puis rappela que l'an passé, M. Acher, qui présidait la réunion annuelle ayant fait un exposé historique de la Société, avait signalé que celle-ci après avoir connu une ère de prospérité avait subi une période végétative, puis repris une nouvelle vigueur.

A l'exemple des familles qui chaque année se réunissent pour constater les progrès réalisés et se rendre compte de ce que sont devenus les enfants, la Société se réunit chaque année pour examiner les progrès réalisés durant l'année écoulée. Et M. Vigné a le grand plaisir de constater que ces progrès ont été remarquables.

Assurant des distractions à la fois utiles et agréables, la Société a organisé des séances de tir, des cours d'escrime, des conférences; avec les amicales voisines, elle a assisté aux causeries si intéressantes créées par la Société des Lectures Populaires.

Sous toutes ces formes, la Société a groupé de nombreux participants. Elle ne s'est pas bornée à récréer, elle a tenu aussi à faire œuvre de solidarité en stimulant le zèle des sociétaires par l'attribution de livrets de Caisse d'épargne et en contribuant au fonctionnement de l'œuvre des Colonies scolaires, comme de celle des jeux et sports en plein air.

Les chiffres des effectifs pour la période 1912 1913 témoignent d'ailleurs de la prospérité de la Société.

Le nombre des membres honoraires est passé de 24 à 34, celui des adultes de 31 à 41, et celui des stagiaires de 40 à 72.

Les stagiaires formant la pépinière de toutes les Sociétés, il y a lieu de se réjouir d'une augmentation d'effectif parmi les jeunes, qui assureront la prospérité de la Société.

D'autres faits sont de nature à réjouir les sociétaires : au concours régional de la Fédération des Amicales laïques, la Société s'est attribuée un prix au fusil Jouvet.

M. Georges Quesney a fait honneur au professeur d'escrime, M. G. Giffard ; car, en un concours organisé au 74e régiment d'infanterie, il s'est classé premier, ce qui lui a valu les galons de caporal instructeur.

Une lettre de félicitations du Ministre de l'instruction publique a été attribuée à M. Marcel Koch, qui fut pendant trois années secrétaire et directeur de tir. A M. Koch, qui sert actuellement dans un régiment de l'Est, M. le président adresse le bon souvenir de ses camarades.

M. René Pesard, officier de réserve, un des premiers instructeurs de la Société a réclamé et obtenu l'honneur de servir au Maroc en qualité de lieutenant aux tirailleurs algériens, à Mogador.

Après avoir noté ces événements heureux, M. Vigné tient à remercier tous ceux qui ont aidé la Société. Ses sentiments de gratitude vont tout particulièrement à M. le sous-préfet ; à M. Serrurier, dont tous connaissent l'intérêt qu'il porte à l'école ; à M. Acher, un des amis de l'œuvre laïque ; à M. Risson comme à tous les directeurs et directrices de nos écoles qui sont l'honneur de l'enseignement français.

Avant de terminer son allocution, M. Vigné tient à rappeler à l'attention de tous l'œuvre du vestiaire des enfants qui, en mettant à la disposition du trésorier des effets usagés, permet de rendre de grands services aux familles nécessiteuses. La Société réalise ainsi la belle devise « s'entr'aider les uns les autres. »

Après ces paroles qui sont longuement applaudies, M. Pesard a donné lecture du palmarès suivant dont tous les lauréats ont été l'objet de chaleureux bravos.

PALMARÈS

ESCRIME

1er prix, Marcel Goujard, 2e Raymond Barbier, 3e André Lemercier.

Tirs préparatoires à la carabine

1re catégorie : 1er prix, Albert Fouéra, 2e André Rosalba, 3e Raymond Davril, 4e Ernest Legay, 5e Constant Dethoor, 6e Raymond Barbier.

2e catégorie : 1er prix, Léon Ronsiaux, 2e Robert Ruette, 3e Lucien Adam, 4e Léon Hersan.

3e catégorie Pupilles : 1er prix, Georges Pigeon, 2e René Danel, 3e Gaston Voisin, 4e Arthur Vallée, 5e Raymond Delahaye, 6e Raoul Friboulet.

Tirs préparatoires au Jouvet

1er prix, Marcel Koch, 2e Robert Mandville, 3e Albert Pesard, 4e Alfred Dupont.

CONCOURS ANNUEL

Carabine

1re catégorie : 1er, prix Albert Fouérai; 2e, André Rosalba ; 3e, Ernest Legay ; 4e, Dethoor Constant ; 5e, Raymond Davril.

2e catégorie : 1er prix, Léon Hersan ; 2e, Henri Tabare ; 3e, Léon Ronsiaux ; 4e, Lucien Adam ; 5e, Hanot ; 6e, Marcel Ruette.

Catégorie des pupilles : 1er prix, Georges Pigeon; 2e, René Danel ; 3e, Gaston Voisin ; 4e, Arthur Vallee.

Fusil Jouvet

1er prix, Marcel Kock, ; 2e, Alfred Dupont ; 3e, Robert Mandville ; 4e, Albert Pesard ; 5e, Eugène Fauchon.

Un copieux et très artistique concert a suivi.

D'une jolie voix de baryton, M. Bebin a chanté *La Prière des Forêts*, de Codini, et *Le Réveil des Aigles*, de Georges.

Deux fantaisies de Christine ont trouvé un aimable interprète en M. Derlys ; Mlle Magni a chanté d'agréable façon *Vaine tendresse*, de Jane Vieu, et de jolis feuillets de la *Veuve Joyeuse*.

Deux artistes du Grand-Théâtre, Mme Brun L'Ange et M. Joubert, ont fort habilement fait valoir *Carnaval et Charité* ainsi que *La Bénédiction*.

Le Passant, la délicate saynète de Coppée, a trouvé en Mlle Marthe Viguier et Mme Brun L'Ange de fort gracieuses interprètes. De même *Un Mariage au Téléphone* fut rendu avec brio par deux amateurs, MM. Dragon et Bar.

N'oublions pas l'orchestre dirigé par Mlle Stephann qui, au cours de cette fête, a traduit de façon très expressive des œuvres variées.

A. P.

A travers la ville

NOS FRIGORIFIQUES

Plus que jamais, les taux élevés auxquels sont cotées les matières organiques nécessaires à notre subsistance imposent à tous les commerçants l'application de procédés industriels susceptibles d'assurer la parfaite conservation des produits alimentaires.

Seul l'emploi de ces procédés est de nature à maintenir la constance des approvisionnements, comme à répondre régulièrement aux nécessités de la consommation.

Après les méthodes de fumure, de séchage, sont venus les procédés plus perfectionnés de conservation par le sucre, l'étuvage, ou la mise en boîtes hermétiquement closes.

Puis est apparue la conservation par le froid. Après avoir subi diverses transformations, ce procédé est devenu d'un usage courant ; il a pris l'ampleur d'une grande méthode commerciale et il semble bien qu'il soit appelé à rendre de très grands services à tous les consommateurs.

Notre population, après un premier essai de courte durée fait il y a quelque années par la maison Sansinéa, était depuis lors demeurée éloignée des avantages que procuraient à d'autres régions, l'Angleterre par exemple, les méthodes de conservation par le froid.

Fort heureusement, sous la poussée de nécessités chaque jour plus impérieuses, un grand revirement vient de se produire. Après la maison de Chanaud qui s'est puissamment outillée, les commerçants havrais ont constitué la Société des Frigorifiques de l'Alimentation, dont l'installation est en voie de réalisation, et, tout récemment, nous avons vu s'édifier les bâtiments de l'Union des Frigorifiques.

Evidemment toutes ces institutions, bien que s'appuyant sur les mêmes méthodes de conservation, ne poursuivent pas le même but commercial.

Tel qui entend importer et écouler directement les produits les plus divers n'a pas le même objectif que les petits commerçants qui s'efforcent, en s'associant, de se défendre et d'assurer plus de régularité à leurs approvisionnements, de façon à pouvoir éviter une hausse exagérée des produits dans les périodes où ces produits sont présentés d'une façon insuffisante sur les marchés pourvoyeurs.

Tout autre est aussi le but que poursuivent les gros commerçants qui veulent instituer dans les ports des entrepôts de produits exotiques appelés à être répandus ultérieurement dans l'intérieur ou destinés à être réembarqués pour l'approvisionnement des navires.

Mais, le cruel accident qui s'est produit récemment à l'Union des frigorifiques, et qui vient d'avoir pour conséquence la mort d'un homme, a provoqué dans notre population un réel sentiment de crainte à l'égard de ces nouveaux systèmes de conservation. On s'est demandé si l'altération du mécanisme, un montage défectueux, ne pouvaient avoir des conséquences fâcheuses non seulement pour les ouvriers employés dans ces organismes de notre vie économique, mais aussi ne devaient pas avoir une influence fâcheuse sur les produits et, par conséquence, sur les consommateurs.

Nous avons tenu à nous renseigner à ce sujet et nous pouvons pleinement rassurer tous nos concitoyens.

Certes, les organes mécaniques, les installations matérielles, ne sauraient être à l'abri d'une défectuosité de fabrication, d'une insuffisance de qualité dans le métal employé ; l'inattention d'un employé peut causer leur détérioration ; mais ce sont là des faits qui se produisent dans toutes les œuvres industrielles.

Il n'en reste pas moins certain que les produits alimentaires enfermés dans leurs chambres ne peuvent subir l'action fâcheuse de certains gaz employés pour provoquer artificiellement le refroidissement.

Aussi bien tous les systèmes n'emploient-ils pas ces gaz. Il en est un notamment, imaginé par M. Marlet L'Anthoën, commis aux vivres à bord du paquebot *France*, de la Compagnie Générale Transatlantique, qui s'appuie sur des principes très spéciaux. L'appareil, de petites dimensions, et qui a trouvé son application soit chez les commerçants pour la conservation de produits dans une petite armoire, soit dans les villes de faible importance pour fabriquer de la glace, présente une sécurité absolue. Il n'exige pas, en effet, les fortes compressions que les appareils d'usine réclament et présente divers avantages de simplicité et de robustesse qu'il ne nous appartient pas d'apprécier.

Ce que nous voulons noter ici, c'est que, contrairement à l'opinion qui s'est répandue en notre ville, les appareils frigorigènes ne sauraient être considérés comme des engins dangereux. Leur emploi n'a causé que de très rares accidents sérieux, et, lorsqu'un événement fâcheux se produit, les personnes du voisinage ne peuvent subir, ainsi que cela eut lieu boulevard Amiral-Mouchez, qu'une gêne momentanée.

Qu'ils soient utilisés par la grande industrie ou employés pour des besoins particuliers, ces appareils ne constituent pas un outillage dangereux pour le personnel ni capables de menacer la santé ou la sécurité des gens du voisinage.

Que nos concitoyens soient donc rassurés et souhaitons leur que ces installations, en leur procurant une alimentation saine et variée, leur fassent aussi bénéficier d'un abaissement sensible des prix exagérés qu'il leur faut actuellement subir pour leur alimentation.

A. PETIT.

Fête Mutualiste

L'Union Fraternelle des Travailleurs du Havre célébrait hier, dans la grande salle du Cercle Franklin, sa fête annuelle.

Autour de M. Ancel, député, président d'honneur, s'étaient placés MM. Barbey et Preschez, vice-présidents ; Roussel, Walch, Ravidat, Lecointre, Couillard, Fréchon, Cadiou, Begouen-Demeaux, administrateurs ; Hache, secrétaire ; Clément, trésorier, etc.

Au début de la réunion, M. Barbey présenta les excuses de diverses notabilités et adressa ses remercîments à l'assistance.

M. Hache, secrétaire, donna après lecture du rapport moral, puis M. Clément, trésorier, exposa la situation financière de la Société.

Ce fut ensuite une partie récréative au succès de laquelle contribuèrent d'excellents artistes amateurs de notre ville, Mmes Dernonville, Guérard, Agivry, et MM. Renésens, Dehais, Montagne, Eymas, Bryean, sans oublier M. Coutant, pianiste accompagnateur.

Le Banquet du M. V. C. H.

Fondé depuis plusieurs années, le Moto Velo Club Havrais, et dirigé par son dévoué président, M. Georges Lefebvre, a conquis une place prépondérante parmi les sociétés cyclistes de notre ville.

Le M. V. C. H. a d'ailleurs su grouper toujours de bons coureurs, et ces deux dernières années, en particulier, ils se sont adjugés tous les challenges mis en compétition.

Pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la Société, et aussi pour fêter tous les succès de la saison passée, les membres du M. V. C. H. étaient réunis samedi soir dans les salons de l'Hôtel Moderne, où était servi un grand banquet.

M. Georges Lefebvre, président du M. V. C. H., présidait cette fête, entouré de MM. Moulières, président d'honneur ; Neveu, vice-président ; Hebert, trésorier-adjoint ; Leroy, secrétaire ; Donnéadieu, secrétaire-adjoint du M. V. C. H.

Le repas fut plein d'entrain, et la bonne camaraderie, de tradition à la Société, se manifesta une fois de plus.

Au champagne, M. Lefebvre, prit la parole. il présenta tout d'abord les excuses de M. Borini, trésorier, retenu par un deuil récent.

Il rappela les succès du Club qui gagna brillamment les cinq challenges en 1912.

« En 1913, dit-il, neuf clubs entrèrent en lice ; et malgré tout, nous n'abandonnâmes aucun des challenges, qui nous restent encore, espérons-le, pour longtemps.

» Parmi les coureurs, Demeauthis, Desponts se sont retirés de la lutte ; mais il nous reste Hust, Malandin et Martel qui, nous l'espérons, sauront porter haut les couleurs du M. V. C. H. ».

En terminant, M. Lefebvre but à la prospérité du Club, et à la santé des convives.

Cette fête, empreinte de la franche gaieté qui anime tous les membres de cette grande société cycliste, se termina par des chansons.

Tous les convives voulurent prêter leur concours à ce concert improvisé, qui n'en eut que plus de succès.

Eaux-Puiseaux (Aube), 15 sept. 1913. Les **Pilules Suisses** m'ont fait beaucoup de bien. Je souffrais de constipation avec douleurs de ventre. Envoyez-m'en encore une boîte. E. PENOT (Sig. lég.).

Nouvelles Maritimes

Marine Marchande

Etats Majors

Etat-major du paquebot *La-Savoie*, parti du Havre pour New-York, le samedi 7 février :

MM. Tourrette, c. f., commandant ; Ménestrel, second capitaine ; Mouchet, 1er lieutenant ; Lebaron, 2e lieutenant ; Lenain, 3e lieutenant ; Le Jéloux, commissaire ; Gondinet, 2e commissaire ; Dr Legiemble, médecin ; Hénaff, télégraphiste ; Guérin, télégraphiste ; Raymond Guy, électricien ; Vachet, chef mécanicien ; Guilmard, 2e mécanicien ; Rioult, 3e mécanicien ; Israel, 4e mécanicien - Beaufils, 5e mécanicien ; Fauroy, 6e mécanicien ; Flageul, 7e mécanicien ; Duffert, Le Maout, Pervier, Chirot, aides mécaniciens ; Gatz, maître d'hôtel.

Etat-major du steamer français *Niagara*, parti du Havre pour New-York le samedi 7 février :

MM. Juham, c. l.-c., commandant ; Le Gigan, second capitaine ; Fleury, 1er lieutenant ; Lemaitre, 2e lieutenant ; Phèrivong, 3e lieutenant ; Picard, commissaire ; Dr Hamel, médecin ; Castel, télégraphiste ; Coquin, télégraphiste ; X..., électricien ; Arbonne, chef mécanicien ; Certain, 2e mécanicien ; Guirriec, 3e mécanicien ; Quemeneur, 4e mécanicien ; Guillemet, aide mécanicien ; Clème, maître d'hôtel.

Le *Rochambeau*

Le st. fr. *Rochambeau*, venant de New-York, est attendu dans notre port, ce matin, à 9 heures.

Le *Saint-Michel*

Le nouveau steamer de la Société Navale de l'Ouest, dénommé *Saint-Michel* est parti de Dunkerque, le 7 février, pour Newport.

La Collision entre les Vapeurs *Lutetia* et *Dimitrios*

L'abordage du paquebot *Lutetia*, de la Compagnie Sud-Atlantique, et du charbonnier grec *Dimitrios*, qui s'est produit près de Lisbonne, aura été un accident beaucoup plus grave que ne l'ont annoncé les premières dépêches.

On sait que le *Dimitrios* a coulé ; mais l'accident a causé en outre la mort de neuf hommes, cinq du *Lutetia* et quatre du *Dimitrios*.

A la suite de l'abordage, le *Lutetia* avait mis deux baleinières à la mer, chacune montée par un officier et quatre hommes. Ces baleinières réussirent à ramener à bord du *Lutetia* les marins du *Dimitrios*, qui s'étaient accrochés à des engins de sauvetage.

Lorsqu'on fit l'appel de l'équipage du cargo-boat grec, qui comptait dix-neuf hommes, on constata que quatre d'entre eux manquaient : un officier, deux chauffeurs et un mécanicien.

Le *Lutetia*, qui portait une déchirure de sept à huit mètres, dut rentrer rapidement dans le port de Lisbonne, où il est encore, laissant les deux baleinières sur le lieu de l'abordage.

L'une des baleinières regagna la côte à Cascaes. Quant à l'autre, elle a disparu. Un vapeur envoyé ne recueillit que des débris du *Dimitrios*.

A Bordeaux, on ne peut encore donner le nom des marins du *Lutetia* qui ont péri.

Le Bateau de Southampton

Par suite d'un retard survenu au départ de Southampton qu'il n'avait pu quitter qu'à six heures du matin, le bateau de Southampton n'est entré au port hier qu'à une heure après-midi, au lieu de sept heures du matin.

GRAVE INCENDIE

A BORD DU

Steamer "BORDEAUX"

Cette nuit, à une heure et demie, un incendie qui, tout d'abord, est apparu grave, s'est déclaré à bord du steamer transatlantique *Bordeaux*, amarré quai de Saïgon, dans la deuxième darse du bassin Bellot.

Le sinistre s'était déclaré dans une cale attenante à la chambre des machines. L'homme de veille s'en étant aperçu téléphona de la tente U, devant laquelle était amarré le steamer et bientôt un detachement complet de sapeurs-pompiers et composé d'une pompe à vapeur, de l'échelle de sauvetage arrivait au quai de Saïgon.

Cependant le poste de police de l'Hôtel de Ville prévenait la 6e section.

M. Jenot, commissaire de police, accompagné d'un sous-brigadier se rendit à bord. Les agents de service sur les bassins et une ronde d'agents cyclistes survenaient en même temps et le service d'ordre fut très rapidement organisé.

M. Pittoors, gardien-chef de la Compagnie Transatlantique, arriva des premiers et fit demander la pompe à incendie de la Compagnie.

M. le commandant de port, également prévenu, prit toutes dispositions nécessaires pour combattre le sinistre.

Nous avons dit que, dès l'abord, l'incendie avait paru grave. En effet, une fumée intense avait envahi la cale où le feu s'était déclaré, tout l'intérieur du navire et le pont supérieur, rendant la reconnaissance du feu particulièrement difficile.

L'attaque du Feu

Aussitôt la pompe de la ville en batterie, les tuyaux furent hissés sur le pont du vapeur.

Mais il fut impossible de songer tout de suite à attaquer le foyer. D'épaisses colonnes de fumée âcre jaillissaient des cales, rendant toute descente Impossible.

Au bout d'une demi-heure, on réussit néanmoins à aérer un peu et, conduits par le second capitaine, M. Chapon, les pompiers sous les ordres du sous-lieutenant Raynaud, tentèrent de pénétrer dans la salle de la machinerie.

Malgré l'activité qu'ils apportaient dans leur tâche périlleuse, ils durent encore, pour quelques instants, renoncer à descendre. Ils étaient maintenant non seulement gênés par la fumée, mais encore par une chaleur intense.

Enfin, à 2 heures 1/2, ils commencèrent à pouvoir se rendre compte des ravages que causaient les flammes.

Le feu, contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord, n'avait pas pris naissance dans la machinerie même, mais à côté dans le magasin contigu.

Les flammes avaient trouvé là un aliment ; car dans cette cale sont entassés des cotons, des tonneaux d'huiles et d'autres matières combustibles.

Quand on eut exactement repéré le lieu du sinistre quatre lances furent dirigées dessus. Mais, malgré des flots d'eau, les flammes faisaient toujours rage et l'on ne put avoir tout de suite la certitude d'en devenir maître.

Les Causes du Sinistre

L'enquête, difficile à conduire au premier moment, n'a pas permis de déterminer les causes de l'incendie.

On avait travaillé sur le pont jusqu'à minuit. Il avait fallu procéder à la réparation du terroir d'un treuil et l'équipe d'ouvriers avait achevé sa tâche sans rien remarquer d'anormal.

C'est à 1 h. 1/2 que le chauffeur Nenez constata que de la fumée sortait de la cale. Il descendit pour se rendre compte, mais ce lui fut impossible.

C'est alors qu'il donna l'alarme.

Son intervention fut des plus heureuses car elle permit d'organiser promptement des secours.

Tout retard eût pu entraîner d'énormes dégâts car le navire contient encore une partie de sa cargaison et, en raison de l'intensité du foyer, il eût été quelques heures après presque impossible de l'attaquer avec efficacité.

A trois heures et demie, au moment où nous quittons le *Bordeaux*, les pompiers continuaient de noyer la cale de ce navire, qui est un bâtiment de 4,826 tonneaux de jauge brute.

Il fut construit à Helburn-on-Tyne en 1890.

Commencement d'incendie au Hangar aux Cotons

Une alerte s'est produite hier, au début de l'après-midi, au grand Hangar aux cotons de la Chambre de Commerce.

Vers une heure, M. Allain, surveillant, se rendait compte, en effet, que le feu couvait dans plusieurs balles placées dans la travée 38.41.

Il s'empressa de donner l'alarme et de prévenir le poste de police voisin. Le gardien de la paix Dumouchel accourut sur les lieux et commença, avec M. Allain, à arroser les balles à l'aide d'une petite pompe à main qui se trouve sous le hangar.

Les pompiers qu'on avait prévenus téléphoniquement arrivèrent bientôt et complètèrent l'extinction.

Huit balles avaient été atteintes par le feu. Elles furent sorties sur le quai de la Garonne où un sapeur est resté en permanence pour parer à tout retour éventuel du feu.

On ignore la cause exacte de ce commencement d'incendie. Cependant, M. Jenot, commissaire de police, s'étant rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête, put obtenir la presque certitude qu'il n'y avait pas eu malveillance.

Un certain nombre d'ouvriers avait travaillé le matin à charger des balles de coton sur des camions et l'on pense qu'il s'est trouvé parmi eux un fumeur imprudent.

Jeunes Voleurs

Nous relations samedi la découverte faite par l'agent Lemetteil, sur la place du Docteur-Fauvel, de jeunes voleurs qui se trouvaient près d'un chantier où sont remisées des roulottes appartenant à M. Gallici-Rancy.

Parmi ces jeunes voleurs se trouvait un nommé Albert-Henri Mitsch, âgé de 15 ans, demeurant 80, rue Demidoff, que l'agent avait parfaitement reconnu au moment où, pour s'enfuir plus aisément, il lui avait lancé une bouteille dans les jambes.

Sur l'enquête entreprise par M. Antoine, commissaire de police de la cinquième section, le brigadier Legros se mit à la recherche de Mitsch et put le découvrir samedi matin.

Mais il avait deux complices auxquels on l'avait vu passer des bouteilles de rhum par dessus le pal du chantier en question.

On ne devait pas tarder à savoir que ces garnements se nommaient Jules-Ernest Lemesle, âgé de 16 ans, demeurant rue Berthelot, 51, et Henri-Georges Iotra dit Delamare, âgé de 15 ans, domicilié passage Gosselin, 18.

L'agent de la Sûreté Pichon s'étant assuré de la capture de ces derniers les conduisit au commissariat de police où se trouvait déjà Mitsch.

Interrogé par M. Antoine, Mitsch raconta qu'il avait volé, en compagnie de Iotra, dans la rue de Normandie, jeudi dernier, sur une voiture d'épicerie en stationnement trois bouteilles de rhum. Ils étaient allés ensuite cacher ce butin dans le chantier de la rue du Docteur-Fauvel, avec l'intention d'aller les chercher plus tard.

Comme on s'est aperçu que les voitures de M. Gallici Rancy avaient été, à nouveau, visitées, des soupçons pèsent sur les trois complices.

Toutefois, Mitsch est encore inculpé d'avoir, le 31 janvier dernier, volé, en compagnie d'un nommé L... des bouteilles de bière sur une voiture de la Brasserie Paillette.

Circulation interrompue

Samedi après-midi, M. Charles Gosset, âgé de 29 ans, marchand de charbon, demeurant rue de Bitche, 21, passait dans la rue de Normandie, avec un banneau attelé d'un cheval et chargé de marc de pommes.

En face le no 195, l'essieu de ce véhicule se rompit et celui-ci versa sur la ligne des tramways.

Pendant que l'on s'occupait de dégager la voie, la circulation fut interrompue, mais ce ne fut que quelques minutes.

M MOTET, DENTISTE, 52, r de la Bourse-17, r. M.-Thérèse

THÉATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Ce soir, 9 février, création au Havre en représentation populaire, moitié prix à toutes les places, *La Mioche*, grand drame moderne en 9 tableaux. Bureaux : 8 h. Rideau 8 h. 1/2.

Jeudi 12 février, 12e représentation du succès toujours grandissant de *La Chaste Suzanne*, l'opérette à spectacle en 3 actes de MM. Antony Mars et Desvallière, musique de Gilbert. Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2.

La Direction s'étant vu dans l'obligation de refuser des places à des personnes qui s'étaient dérangées pour assister à la représentation de dimanche, conseille afin d'éviter ce désagrément de s'assurer des places à l'avance.

Tournée Baret : *L'Absent*

Il nous avait été infiniment agréable d'apprendre que Ch. Baret se préparait à nous donner *L'Absent*.

Cette œuvre exquise fut accueillie par d'enthousiastes acclamations lorsqu'elle fut créée au Théâtre de l'Odeon.

Le Maître Fernand Le Borne a composé spécialement pour *L'Absent* une véritable partition dont le succès a égalé celui de Bizet dans *L'Arlésienne* et de Massenet dans le *Grillon*.

Pour l'interprétation de cette partition, M. Ch. Baret s'est assuré le concours du Sextuor Rameau sous la conduite de M. Louis Bas, le célèbre hautbois de l'Opéra de Paris.

Le *Sextuor Rameau* interprétera cinq œuvres du plus vif intérêt artistique :

1° L'*Allegro* du 8e Concerto de Haendel. — 2° *Aria* de la suite en *ré* de Bach. — 3° *Menuet* du célèbre quintette de Boccherini. — 4° *Tambourin* des Fêtes d'Hébé, de Rameau.

Ce spectacle de gala aura lieu mardi. Il ne peut manquer d'attirer les amateurs de musique en même temps que tous ceux qui s'intéressent aux belles manifestations de l'art dramatique.

Salle des Fêtes de l'Eure

Demain Mardi, représentation du grand succès du Théâtre Municipal : *L'Enfant du Ruisseau*, grand drame social en 9 tableaux, de MM. Albert Lambert et Meynet. Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2.

Feuilleton du PETIT HAVRE 28

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

Enfin, comme elle avait la certitude que son mari ne la trahirait pas... qu'il ne dirait rien... sinon qu'il apportait de l'argent pour retirer un billet imprudemment signé, M. Dulaurier pourrait très bien s'imaginer que c'était cet honnête homme le coupable... Comme il était de tempérament assez cynique, il ne s'en étonnerait pas, mépriserait un peu ce mari, tout en le trouvant adroit : et il ne verrait, en tout ceci, qu'une femme follement aimée, qui trouvait ce moyen de rentrer en grâce auprès de lui.

— Ah ! Alice !... Alice !... que me fais-tu accomplir là ? balbutiait Roger Verneuil.

Presque souriante à présent, et se penchant sur son front, elle répondait :

— Nous ne nous sommes pas encore embrassés, Roger...

— Ah ! femme... femme... si tu me parlais, si tu me regardais toujours ainsi. si tu ne détournais pas tes lèvres si souvent quand j'ai envie de ton baiser...

— Embrasse-moi donc de tout ton cœur, grosse bête ! fit-elle, délicieusement câline. Alors tu y vas... n'est-ce pas ?

La puissance de la femme est telle sur un homme amoureux que Roger Verneuil, en cette minute, oubliait toutes ces révoltes, toute son indignation, ses rancœurs... il s'imaginait que son Alice lui revenait bien sincèrement, et il disait comme une chose toute simple :

— Mais oui, ma bonne chérie, j'y vais !

Et après une nouvelle étreinte, il murmurait, dans un sanglot de bonheur :

— Comme on va bien s'entendre, à présent, tous les deux, et comme je suis certain de vaincre tous nos ennuis !

Pauline n'avait pas très bien saisi les détails de cette scène, — car elle n'essayait plus de ne plus entendre : les mots seraient entrés malgré elle dans son cerveau... Mais sans avoir tout compris, elle enrageait... Cette histoire de signature, d'acceptation, de faux, demeurait nébuleuse pour elle ; mais il y avait quelque chose qui l'aveuglait : la coquetterie, la rouerie de cette femme en face de la si simple loyauté de cet honnête homme !

Et comme si Miss Alice Carbury avait voulu confirmer Petite-Main dans la triste opinion qu'elle avait d'elle, à peine Roger Verneuil avait-il disparu, qu'elle jetait une fusée de rires, avec quelques mots d'anglais, qui ne pouvaient être qu'une moquerie de triomphe à l'égard du si doux compagnon de sa vie.

Puis, brusquement, elle appelait :

— Justine !... Justine !... Eh bien ! ma bouteille de champagne... allez-vous me la servir, à la fin ?

— Mais, Madame, fit observer la cuisinière en rentrant dans la salle à manger, Madame ne m'avait pas commandé ?...

— Vous savez bien qu'il n'y a que cela qui me remonte... et vous devez vous figurer dans quel état de fatigue, d'énervement, je reviens de ce voyage ! Allons, vite, du champagne !

— Mais, Madame... Monsieur n'est donc plus là ?

— Il est allé faire une course, répondit Alice du ton le plus dégagé.

— Alors il faudra mettre son déjeuner de côté ?

— Il n'avait pas faim... moi non plus, d'ailleurs... je n'ai besoin que de me rafraîchir un peu... Allons, vite, vite, ma bouteille de champagne !

— Il n'en reste qu'une demi-bouteille, Madame...

— Donnez-là donc tout de suite, au lieu de perdre votre temps à me faire des observations inutiles !... que je me sois un peu requinquée avant la rentrée de l'atelier.

— Bien, Madame... bien... j'vas la chercher, Madame... Mais, Madame me permettra de profiter que Monsieur n'est pas là, pour rappeler à Madame, qu'elle devait donner de l'argent tout de suite en rentrant, pour le tas de notes que j'ai dans le quartier...

— Sacrée bavarde... de l'argent... de l'argent !... Vous n'avez jamais que ce mot-là à la bouche !... En voilà, tenez !

Elle lui jeta presque à la tête deux billets de cent francs.

— Alors, ça va bien, Madame, déclara la cuisinière, le visage aussitôt rasséréné. J'vas aller tout de suite...

— Quand vous m'aurez donné mon champagne, je suppose ?... fit Alice en riant.

— Madame ne supposerait pas, fit la servante obséquieuse, que j'oublierais de la servir... Mais, Madame voudra bien que je prenne mes gages dessus ?... Il y a deux mois en retard...

— Vous verrez que cette gueuse n'arrivera pas à me servir aujourd'hui ?...

— Mais si, Madame, puisque voilà !...

La servante mettait une coupe devant Alice, cherchait la pince à champagne, prenait la petite bouteille et la débouchait avec une dextérité indiquant qu'on en avait l'habitude dans la maison...

Quand le bouchon sauta assez fortement, il sembla à Pauline qu'elle recevait un coup au cœur. Et sa tendresse, sa pitié aussi pour M. Roger Verneuil, s'augmentèrent un peu. Elle distingua très bien le petit choc de la bouteille sur le verre, même le frémissement de la mousse, et puis le soupir de contentement égoïste d'Alice Carbury.

— Madame ne mange donc rien ? observa la servante.

— Mais non, puisqu'on vient de vous dire que je n'avais que soif... soif... soif ! Et allez donc faire vos courses, si c'est si pressé...

— Oh ! on n'est pas à un quart d'heure près... Mais puisque j'ai l'argent en mains.

— Allez donc, d'autant plus que vous me rapporterez un petit bleu, hein !

— Bien, Madame... Mais, fit la servante d'un ton protecteur, presque sur le seuil de la salle à manger : pour la bouteille... la coupe... si Monsieur rentrait avant que je sois revenue ? Comme Monsieur n'aime pas beaucoup que Madame... surtout toute seule...

— Versez-moi donc tout ce qui reste dans la bouteille... là... là... doucement... ne faites plus de mousse... c'est bien... ça arrive jusqu'au bord... et faites disparaître cette bouteille !

Pendant deux ou trois minutes, Pauline ne distingua plus que les soupirs de contentement de l'Anglaise ou ses bruyantes aspirations quand elle portait la coupe à ses lèvres.

Puis la coupe dut être enlevée et replacée dans le buffet, car il y eut un petit bruit de rangement, de porte ouverte et refermée...

Et maintenant, miss Alice Carbury apparaissait dans la boutique en faisant une longue glissade, puis tourbillonnait entre les tables, les supports, le comptoir. Elle était certainement enchantée.

Du fond de l'atelier, Pauline ne voyait pas exactement tout cela ; mais elle le devinait si bien, quand la silhouette voltigeante passait dans l'encadrement de la porte.

Et c'était à une telle créature, aussi égoïste, aussi méchante, aussi froidement trompeuse, qu'un loyal mari pouvait se dévouer corps et âme, consentir tous les sacrifices, donner tout son amour !

Ah ! cet amour, ce sentiment si mystérieux qui, aussitôt après sa première communion, faisait palpiter sa petite âme, rêver son cerveau épris d'idéal et de tendresse partagée, n'était-ce donc qu'une abominable duperie.

Ici, c'était le mari qu'on abusait, qu'on raillait...

Dans le ménage de sa pauvre maman, le trompeur, presque le bourreau, n'était-il pas le mari ?

— Oh ! papa ! murmura-t-elle avec la plus étrange prescience.

Papa qu'elle avait à peine vu, ces jours-ci... et qui, contrairement à son habitude, s'était montré presque brusque, méchant avec elle.

Depuis deux ou trois semaines, un changement s'était produit chez lui, qui peinait bien cruellement sa femme et sa fille et qu'elles avaient essayé de s'expliquer l'une à l'autre par l'irritation qu'il devait éprouver à la suite de ses déceptions continuelles.

Elles se le disaient.... et elles ne le croyaient plus... Mais quand Pauline Bouchu voyait sa mère toute tremblante, les lèvres blêmies, le regard humide, à la suite de quelque mauvaise parole de son père, elle lui glissait à l'oreille en la câlinant :

— C'est qu'il a des ennuis, tu comprends, maman... et ce n'est peut-être pas tout à fait de sa faute s'il te parle durement...

Et lorsqu'il avait rudoyé la petite, parce qu'elle ne lui apportait pas assez vite son tabac ou son chapeau, ou qu'elle laissait quelques grains de poussière sur ses vête-

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Ce soir lundi, à 9 heures, dernière représentation de notre merveilleux programme de cinématographe de la semaine, avec le superbe film **Marc Antoine et Cleopatre**, qui à chaque représentation a remporté un brillant succès.

Ajoutons qu'une série de jolies pages musicales arrangées spécialement accompagnent et mettent en relief tous les merveilleux tableaux qui composent ce film unique.

Le programme se complète de plusieurs autres films amusants et instructifs et des dernières actualités du *Pathé-Journal*.

Bureau de location ouvert de 10 heures à midi 1/4 et de 1 h. 1/2 à 6 heures, 5, rue Phalsbourg.

Folies-Bergère

Salles archi-combles aux deux représentations d'hier dimanche. En raison du grand succès de la Revue « **A la Gare** », on a été dans l'obligation de refuser du monde.

Avis aux retardataires.

Location de 11 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 5 heures.

Tramways à la sortie du spectacle. Directions : Graville et Grands Bassins.

Cinéma Gaumont

Soirée à 8 h. 30, avec **l'Homme qui vola**, grand drame artistique Gaumont. **Le Colosse de la Mer**, drame maritime en deux parties qui relate les minutes angoissantes d'un naufrage en mer ; *Le Bijou tragique* ou *La Pierre de Sir J. Smithson*, scène poignante où Mlle Suzanne Grandais tient le principal rôle. *Onésime* et *Bout de Zan* sont inscrits au programme avec d'autres vues comiques et documentaires.

Dans l'*Actualité*, les funérailles de *Déroulède*.

Hôtel Frascati

Matinée artistique

C'est une matinée charmante, où l'art et l'esprit furent dignement servis, que la direction de Frascati avait organisée hier.

Elle l'avait préparée avec le soin délicat qu'elle a coutume d'apporter à ces choses. Une fantaisie de bonne compagnie fut l'agrément accessoire et justement goûté d'une manifestation artistique de valeur indéniable.

Des talents divers et réels ont, en effet, donné un vif intérêt à ce programme.

Mlle Edwards a fait applaudir la fraîche souplesse d'une voix conduite avec goût et finesse. L'air des clochettes de *Lakmé*, la valse de *Mireille* ont mis ces qualités en évidence.

M. Delgal est un ténor dont l'organe chaud et sympathique, d'une jolie pureté de timbre se dépense largement dans le répertoire dramatique. Il a chanté avec une belle expression un morceau de *Carmen* et a fait valoir l'étendue de sa voix dans le registre élevé en enlevant avec un brio remarqué l'air qui termine le premier tableau de *Paillasse* et dont l'effet fut très grand.

Mlle Edwards et M. Delgal ont accentué encore leur succès dans le duo de *Mireille* qui a permi de les réunir dans la chaleur d'un franc rappel.

Non moins fêté fut M. Royer. Jolie voix de baryton, étoffée et sonore. L'artiste a du style et dit avec expression. Il a chanté, de manière à mériter tous les suffrages, la *Reine de Saba* et la *Jolie Fille de Perth*, air qu'il a notamment détaillé avec adresse.

Mme Amoretti est une pianiste de la bonne école, au jeu souple et distingué. Elle a donné une exécution colorée des *Arabesques* de Lack et traduit avec un sentiment heureux du pittoresque, la *Valse des Guitareros*.

La fantaisie et l'art dramatique étaient représentés par Mlle Dumaine et M. Pellas. L'auditoire a été charmé par la grâce de la première, par l'humour et la gaîté communicative du second.

Mlle Dumaine, douée d'une voix agréable, a interprété avec charme et finesse la *Ronde de Margot*, d'Audran et l'*Histoire naïve*, de Secretan.

Quant à M. Pellas, il a fait applaudir un talent fait de verve et d'esprit, dans plusieurs pièces de Secretan, Noël Laut, etc., dites avec un entrain et une belle humeur qui ont mis la salle en joie.

D'autre part, les deux excellents artistes ont rivalisé de fantaisie dans l'interprétation de la fine et élégante comedie de Beer de Turrique, *Le Passé de Monsieur*, d'une piècette fort alertement enlevée et dans laquelle les deux artistes ont joyeusement dans « le pas de l'ours », et d'un « sketch » de M. Bigot, où il y a de la malice spirituelle et de l'observation piquante : *Abordage... en scène*.

Cette saynète a clôturé sur des bravos renouvelés une matinée en tous points réussie.

Il convient de souligner encore l'éclatant succès et de rendre hommage à l'iniative de la direction qui a donné, à nouveau, les meilleurs preuves de son goût avisé.

Cercle d'Etudes musicales

Nous apprenons avec plaisir que cette Société donnera son grand concert annuel offert à ses membres honoraires et aux familles de ses sociétaires, le samedi 21 février 1914, à 8 h. 30 du soir, à l'Hôtel des Sociétés.

Nous publierons ultérieurement le programme de cette intéressante soirée. Le Comité s'est déjà assuré le concours de valeureux artistes, notamment de Mlle Madeleine Mathieu, soliste de l'Opéra-Comique, dont les journaux parisiens mentionnaient, il y a quelques semaines, les succès que cette artiste a remportés dans *La Navarraise* et *Cavalleria Rusticana*.

AUDITIONS DU PIANOLA

Afin de satisfaire à toutes les demandes, le représentant de la Cᵒ **Aeolian** a décidé de continuer ses auditions gratuites aujourd'hui lundi, et demain mardi, 3 à 6 heures, dans les salons des **Magasins Desforges**, ce qui évitera des regrets aux personnes qui n'ont pu trouver de place au concert si apprécié du 3 écoulé.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone nº 220.*

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Lundi

ALLEMAND (Prof. M. Fritz, de l'Ecole Supérieure de Commerce). — 1ʳᵉ année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2ᵉ année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1ʳᵉ année (Section A) De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2ᵉ année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

STÉNOGRAPHIE (Prof. M. Farant, Employé de commerce). — 1ʳᵉ année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2ᵉ année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE (Prof. M. Levillain, Employé de Commerce). — 1ʳᵉ année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2ᵉ année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Société Linnéenne de la Seine Maritime. — Ce soir lundi, 9 février, à 9 heures, au siège social, 34, rue du Chillou, réunion du groupe de botanique.

Ordre du jour : 1. Lecture du dernier procès-verbal ; 2. Présentation de nouveaux membres ; 3. Les Mousses, par M. Thériot ; 4. Les Equisetacées, par M. Bellengreville ; 5. Les Bourgeons adventifs anormaux, par M. Raoul Mail.

Société Philharmonique. — Ce soir, à 8 h. 3/4 précises, répétition générale pour le concert du 15 février. Présence indispensable.

TRIBUNAUX

Cour d'Appel de Rouen

(4ᵉ Chambre)

Présidence de M. DEUVE

Une partie de l'audience de samedi a été consacrée à l'examen d'une affaire, qui intéressait vivement les horticulteurs de la région.

A la fin de l'année, le Tribunal Correctionnel du Havre acquittait un M. Barrey, marchand de produits horticoles à Fiers-Brencq (Nord). Il avait fait procéder, à une vente publique de plantes vertes d'origine exotique et le Syndicat Horticole du Havre voyant là une infraction à la loi du 25 juin 1841, avait sur le refus du parquet de poursuivre, actionné directement M. Barrey devant le Tribunal Correctionnel du Havre.

Celui-là avait estimé que le Syndicat ne faisait point la preuve que les produits, mis en vente, provinssent d'achats faits par M. Barrey ; que ce pouvaient être des produits de sa récolte.

De plus, décision, grosse de conséquences, le Tribunal du Havre avait décidé que des *marchandises défraîchies*, mises en vente, par un commerçant ne pouvaient être considérées, comme des marchandises neuves.

La Cour, à l'encontre du sentiment des premiers juges a estimé que le Syndicat faisait complètement la preuve que les produits mis en vente par Barrey, Palmiers, Araucarias, Cicas, etc., ne pouvant avoir été élevés dans ses établissements, avaient nécessairement été achetés par lui pour les revendre !

Sur la question de marchandises défraîchies, la Cour estime que du moment où ces marchandises sont mises en vente par un commerçant, elles doivent être considérées, comme des *marchandises neuves* et tombe sous l'application de la loi de 1841.

Comme conséquence Barrey s'est vu condamner à 50 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

Plaidaient dans l'affaire Mᵉ Jennequin, pour le Syndicat ; Mᵉ Roger, pour M. Barrey.

Bulletin des Sports

Football-Association

Championnat de Haute-Normandie

Le Havre Sports bat le Havre Athletic Club, par 5 buts a 3

Chacun sa manche. Le HAC avait gagné la première, le HS s'attribue la seconde. Nous verrons la belle lors de la Coupe du Havre et nous saurons alors lequel des deux Clubs aura possédé cette année la meilleure équipe. Nous restons persuadés, pour l'instant, qu'elles se valent et peuvent se battre l'une l'autre, au hasard du vent, du soleil et, en général, de la chance.

Leurs moyens sont assez différents pour concourir au même résultat. Le HS possède toute sa force dans son gardien de but, ses arrières et ses demis ; il n'a rien en avants. Le HAC de son côté possède une ligne d'avants qui sait percer à l'occasion, tandis que des trous se révèlent dans ses deux autres lignes et son gardien semble avoir perdu ses moyens.

Quelques détails sur la partie feront comprendre, nous l'espérons, cette appréciation.

La Partie

Il fait un fort vent qui vient du Sud. Le sort donne le choix du terrain au HAC, qui s'empresse de mettre le vent dans son jeu, avec l'idée bien arrêtée de prendre l'avance.

Cette idée se dévoile dès le coup d'envoi par une incursion rapide dans les buts du HS. Baudry pare pour la première fois.

Nous allions oublier de rappeler la composition des équipes. C'est une indication intéressante pour le lecteur qui n'a pu se rendre sur le terrain. Les voici :

HAC. — But : F. Cavanagh ; arrières : J. Carré et H. Talbot ; demis : R. Steinhauser, R. Hutchinson et P. Six (cap.) ; avants : Bony, G. Lang, J. Richer, R. Thorel et J. Dumont.

HS. — But : M. Baudry ; arrières : M. Le Maitre et E. Billard ; demis : J. Boucher, K. Kaas, P. Boulier ; avants : R. Duval, A. Parrisse, W. Jackson (cap.), Cadot et R. Bazaud.

A la première attaque du HAC, le HS riposte aussitôt et fait une descente qui force la défense du doyen à s'employer. Puis c'est une deuxième attaque, plus précise celle-là, le ballon allant au but. Cavanagh pare d'un coup de poing, mais le ballon est aussitôt repris par Boulier qui l'envoie dans les filets. Ce but marqué contre le vent dérouta un peu les équipiers du HAC.

Il voulut précipiter son jeu et celui-ci perdit en beauté. Les équipes montraient d'ailleurs, l'une comme l'autre, la facheuse tendance à pratiquer le jeu élevé et le ballon montait d'autant plus lorsqu'il était frappé contre le vent. La tactique à prendre était, par un pareil temps, de jouer le jeu bas, par petites passes pour éviter les prises du vent.

Avec cet élément, le HAC devait parvenir à dominer, cependant, jusqu'à la mi-temps, mais on assista à une défense superbe du HS qui ne laissa rien passer. Baudry se fit notamment applaudir et malgré des charges dangereuses parvint à tout bloquer.

Un but assez bizarre devait être rentré contre le H. S. Kaas ayant, paraît-il, poussé Lang dans le dos avec les deux mains, à l'intérieur de la ligne de penalty, l'arbitre accorda cette réparation et le but fut acquis.

La mi-temps fut sifflée avec l'égalité de points pour les équipes.

Les habitués ne furent pas trop dupes alors de voir le H A C dominer, par un bel effort de volonté, contre le vent, lors de la reprise. On assista même, à ce moment-là, au plus intéressant de la partie, car le H A C montra un jeu de passe bien compris, au ras du sol. Après plusieurs attaques de sa ligne d'avants, Lang qui avait reçu la balle shoota un but imparable dans le coin droit.

Mais à lutter contre des arrières fameux et le vent, la fatigue vient vite. Le HS, à son tour, se mit à bombarder les buts de ses adversaires, mais de loin, le meilleur travail étant fait par sa ligne de demis et ses arrières. Et pour montrer aux avants comment ils eussent dû s'y prendre, Billard prit le ballon seul au milieu du terrain et, à 30 mètres, exécuta un long shoot si précis, qu'il passa par dessus la tête de Cavanagh. Les equipes étaient de nouveau à égalité.

Jackson ayant pris la place d'avant centre, le jeu changea de face. Lors d'une charge bien menée, Boucher servit le ballon à Duval, ce dernier passa à Jackson qui réussit le but. HS 3 buts, HAC 2 buts.

Une nouvelle charge assez imprécise du HS devait amener un nouveau but. Le ballon se trouva tout à coup sans contrôle pour la défense du HAC et Jackson, arrivant en trombe, le rentra dans les filets. HS 4 buts, HAC 2 buts.

Sur une faute de Boucher, qui avait fait une charge incorrecte, l'arbitre accorda un coup franc. Le ballon fut lancé vers le but du H S. Bony, en bonne place, réussit à le rentrer. H S 4 buts, H A C 3 buts.

Tout ne semblait pas perdu encore pour le H A C, qui continuait de jouer avec cœur, mais sur une faute d'un de ses équipiers, l'arbitre accorda un coup franc. On applaudit alors un merveilleux coup de pied de Billard, chargé de cette réparation. A 40 mètres du but, il réussit à le faire passer, une fois encore, par dessus la tête de Cavanagh. Le H S avait 5 buts.

La fin de la partie se passa dans le camp du H A C, un peu découragé par ce dernier but si imprévu.

Comment ils ont joué

On peut dire, sans crainte d'être démenti, que Baudry a gagné le match. Son exhibition du début fut superbe et empêcha le HAC de prendre une avance que le HS eut difficilement rattrapé étant donné l'effet moral qui se serait manifesté chez ses joueurs. Côté HS, les arrières ont été excellents, les demis Kaas et Boucher ont fourni un bon travail. Des avants, Jackson fut le meilleur lorsqu'il prit sa place. A signaler encore la présence d'un jeune joueur, Cadot, « un tout petit Cadot », qui tint bien son poste.

Au HAC, la ligne d'avants fut bonne, sauf Richer qui manqua de décision et d'adresse. Hutchinson fut le meilleur des demis, Six joua très bien dans la seconde partie. A l'arrière Carré et Talbot ont bien tenu leur place. Le gardien de but fut flottant et laissa passer tout ce qui vint en hauteur.

M. Taylor arbitra avec impartialité.

G. M.

Pour le championnat de Haute-Normandie, le Havre Athletic Club (2) avait battu avant le grand match le Havre Sports (2) par 2 buts à 0.

Cyclisme

Vélodrome de Rouen

Réglements de la course départementale (vitesse), des 22 février et 1ᵉʳ mars 1914 :

1º La course est ouverte aux jeunes gens du département, âgés de moins de 19 ans.

2º L'épreuve sera disputée sur boyaux de route.

3º Les coureurs devront se tenir prêts à 2 h. 30 pour les series et demi finales.

4º Les séries seront composées par le jury à raison de cinq coureurs par série.

5º La course sera faite d'après les réglements de l'UVF.

Les engagements seront reçus jusqu'au 15 février, chez M. Cauvry, 92, rue de la République, à Rouen ; ou au Vélodrome.

Société Vélocipédique d'Amateurs l'Etoile Gravillaise. — Réunion mensuelle, le mardi 10 février, à 8 h. 45, au siège social, 11, rue Berthelot.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; Compte-rendu financier ; Perception des cotisations ; Admissions ; Inscriptions pour la Course cyclo-pédestre du 15 courant ; Elaboration des calendriers touriste et sportif 1914 ; Communications diverses.

Courses à Vincennes

Dimanche 8 février

PRIX DE VERSAILLES (au trot monté). — 2,500 francs. — Distance : 2,800 mètres. — 1. Kasbah, à M. C. de Wazières (le Propriétaire). — 2. Jouvencelle (L. Boudet). — 3. Kornino (M. A. Forcinal).

Non placés : Keste, Jockey, Kopeck, Que Faire, Janina, Keepsake, Japon, Jeanne d'Arc, Jonquille, Kali Jolie, Pierrette, Korrigan.

PRIX DE MELUN (au trot attelé). — 2,500 francs. — Distance : 2,900 mètres. — 1. Joyau, à M. J. Trarieux (Viel). — 2. Jettatura (M. P.-A. Viel). — 3. Joujou (A. Dupuis).

Non placés : Jarretière, Kaolin, Guignol, Jupiter, Jean qui Rit, Knita B, Jeune Virois, Jouvence, Jupiter, Jack, Kaolin, Janina, Joubert, Jardinier, Klibbe, Joconde.

PRIX D'ARRAS (au trot monté), 2,000 fr. — Distance : 2,500 mètres. — 1. Kermesse, à M. Olivier (A. Sourroubille). — 2. Kosciuszko (H. Picard). — 3. Kroumir (L. Pollier).

Non placés : Kara, Kaoline, Kali, Klora, Khartoum, Khiva, Korrigan.

PRIX DE GRANVILLE (au trot attelé), 3,000 fr. — Distance : 2,400 mètres. — 1. Kapile, à M. G. Rousseau (Tamberi). — 2. Jersey (J. Méquignon). — 3. Kiew (Simonard).

Non placés : Kléber, Quelle Veine, Kadichah, Devin, Lannes, Kyrielle, Kith, King of Hunaudières.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE (International, au trot attelé), 15,000 fr. — Distance : 2,500 mètres. — 1. L'Ingénue, à M. H. Lefebvre (Vandenbulcke). — 2. Imberbe (Sainmartin). — 3. Jour d'Espoir (M. P. Viel).

Non placés : Hérodote, Henriette, Fantasio, Flava, Etampes, Juarez, Hip Hip Hourrah, Ingrate, Hâvre Sac, Jaculor II, Grenade, Kentucky, Junon, Jason, Jabès, Ivan le Cosaque, In Salah, Halifax, Iowa.

PRIX DE BAR-LE-DUC (au trot monté). — 3,000 francs. — Distance 2,800 mètres. — 1 Kirghiz, au prince Sturdza (Verzeele). — 2. Jongleur (Bouffard. 3. Kélat (Lepelletier).

Non placés : Indien, Iris, Kerrie, King.

PRIX DE MACON (au trot attelé). — 2,500 francs. — 3,100 mètres. — 1. Intrépide, M. Caplain (Vivet). — 2. Institutrice, M. F. Pollet (Vandenbulcke). — 3. Indiana, M. H.-J. Meijs (Bakker).

Non placés : Idéal, Ivresse, Idaho, Imperia, Jungle, Jutesse, Isotta, Instantanée, Inès, Jacques, Jean des Bois, Juanita, Jasmis, Intrépide.

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX	PESAGE 10 fr.		PELOUSE 5 fr.	
	Gagnants	Placés	Gagnants	Placés
1ʳᵉ Course. — 15 part.				
Kasbah	44 —	19 50	26 —	10 —
Jouvencelle	— —	30 50	— —	15 —
Kornino	— —	30 50	— —	16 —
2ᵉ Course. — 20 part.				
Joyau	69 50	30 —	52 —	21 —
Jettatura	— —	64 —	— —	30 50
Joujou	— —	84 —	— —	37 50
3ᵉ Course. — 10 part.				
Kermesse	180 —	35 50	92 —	13 —
Kosciuszko	— —	12 50	— —	6 —
Kroumir	— —	26 50	— —	13 50
4ᵉ Course. — 11 part.				
Kapile	54 50	19 —	21 50	9 50
Jersey	— —	86 —	— —	29 50
Kiew	— —	19 50	— —	11 —
5ᵉ Course. — 22 part				
L'Ingénue	202 50	47 50	192 —	35 —
Imberbe	— —	37 50	— —	17 —
Jour d'Espoir	— —	49 —	— —	26 —
6ᵉ Course. — 7 part.				
Kirghiz	20 —	14 —	9 —	7 —
Jongleur	— —	27 50	— —	14 50
7ᵉ Course. — 17 part.				
Intrépide	96 50	27 —	50 —	14 —
Institutrice	— —	16 50	— —	7 50
Indiana	— —	37 50	— —	21 50

Demain Mardi, 10 Février, Courses à Vincennes

CHRONIQUE RÉGIONALE

Graville-Sainte-Honorine

A propos des Droits de Voirie

On nous écrit :

On sait qu'il y a quelques jours plusieurs propriétaires de la Route Nationale s'étant présentés le matin, à la Mairie, pour demander communication du registre des délibérations du Conseil municipal, essuyèrent un refus, la bible municipale — comme l'appelle plaisamment un journal — ne pouvant être touchée par des mains profanes.

Il est bon que l'on sache quels sont, au juste, les droits des citoyens en cette matière. Or, l'article 58 de la loi du 5 avril 1884 est ainsi conçu :

« Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité. »

Ainsi tout habitant — électeur ou non — et tout contribuable peuvent exiger, aux heures de bureau, la communication prescrite par l'article 58.

Le refus du maire de donner cette communication pourrait donner lieu à une action en dommages et intérêts devant les tribunaux civils qui seraient compétents, l'acte du maire constituant une faute personnelle. Ainsi jugé par le tribunal de Sancerre, le 8 juillet 1907. (Morgand, commentaire de la loi municipale, page 399).

M. Julliotte, maire par intérim, mieux avisé que son employé, donna, dans la soirée, la communication demandée, mais le refus éprouvé, le matin du 27 janvier, par les intéressés, avait déjà fait l'objet d'un constat par ministère d'huissier.

En compulsant le registre, les propriétaires s'aperçurent que la délibération du 16 novembre 1913, relative aux droits de voirie, n'y figurait pas et que le procès-verbal de ladite séance n'était pas encore fait. C'était là une omission de la plus grande gravité : elle fit l'objet d'un second constat.

Il n'y a pas de doute que les procès-verbaux des séances doivent être transcrits sur le registre, dans la huitaine, au plus tard, puisque l'article 62 de la loi municipale exige que toute délibération soit adressée, dans ce délai, au sous-préfet et que la copie transmise à la Sous-Préfecture ne peut-être que la copie du procès-verbal adopté par le Conseil.

Le maire ne saurait, en effet, certifier conformes des extraits d'un procès-verbal qui n'existe pas légalement (Morgand, page 389).

Et c'est pourquoi les propriétaires lésés par la perception des droits de voirie ont raison de considérer comme non avenue la délibération du 16 novembre 1913, seule visée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre dernier, approuvant les tarifs votés par le Conseil. Mais lors même que la délibération dont il s'agit serait reconnue valable, il est de toute évidence qu'elle ne pourrait produire son effet pour 1913, mais seulement à dater du 1ᵉʳ janvier 1914. Les tribunaux d'ailleurs apprécieront.

En tout état de cause, le tarif de nos droits de voirie est beaucoup trop élevé pour une taxe qui doit être perçue annuellement. Cette taxe produira 25,000 fr. pour toute la Ville dont 6,700 fr. pour la seule Route Nationale. Les locataires n'ont-ils pas lieu de craindre que cet impôt, à un moment donné, ne soit entièrement supporté par eux ?

Mais notre Administration a besoin de beaucoup d'argent. Fâcheusement, à Graville, la Caisse municipale ressemble au tonneau des Danaïdes. L'impôt sur l'alcool, qui produit 105 000 fr. ne suffisant plus, nous paierons des droits de voirie sur les balcons grands et petits, sur les devantures de nos boutiques et le socle sur lesquelles elles s'appuient, sur les tendelets et enseignes, sur les seuils et tuyaux de descente, sur les barres d'appui des fenêtres, voire même sur les festons et les astragales. Car ici, le fisc est insatiable.

Un ancien Conseiller municipal.

Collision. — Samedi soir, vers 11 heures, un car de la Compagnie française faisant le service de Montivilliers au Havre, passait à hauteur du 93 de la route Nationale, lorsqu'il aborda un camion appartenant à MM. Borelly et Dubly, entrepreneur de camionnage au Havre, 7, rue Hilaire-Colombel, et conduit par le charretier Omont.

Sous la violence du choc, le camion fut projeté sur le trottoir et vint aborder un réverbère de la Compagnie du gaz, qui fut complètement brisé.

L'accident n'occasionna heureusement que des dégâts matériels.

Une enquête est ouverte par le commissaire de police à l'effet d'établir les responsabilités.

Montivilliers

Mordu par un chien. — M. A. B., ouvrier maçon, demeurant à Montivilliers, a porté plainte à la gendarmerie contre un commerçant de la rue Thiers, dont le chien se serait jeté sur lui et l'aurait mordu le 29 janvier dernier.

Le commerçant interrogé, a déclaré que si son chien avait très légèrement blessé le plaignant, c'est que ce dernier avait agacé l'animal.

Prêten dus coups. — Plainte a été déposée par E. Eugène Robillard, ouvrier d'usine, qui accuse M. Audièvre, cafetier, de l'avoir brutalisé et frappé.

M. Audièvre, se défend énergiquement de cette accusation et affirme qu'il s'est borné à mettre à la porte M. Robillard, qui ne voulait pas quitter son établissement.

Non-lieu. — Nous avons relaté en son temps qu'un procès-verbal avait été dressé, sur la plainte de M. Têterel, agriculteur, contre Mmes Capelle, Chaumeil et Vaulier, accusées d'avoir été vues glaner dans un champ dont les récoltes n'étaient pas rentrées, et sans en avoir demandé l'autorisation.

A la suite de l'enquête, une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en faveur des accusées.

Station d'étalons. — La station d'étalons du haras du Pin, avenue Victor-Hugo, se compose, cette année, comme suit :

Helder, demi-sang trotteur ; Fréanville, demi-sang trotteur ; Loqueteux, trait ; Igoville, trait.

La monte commencera le 11 février.

M. Bardin, palefrenier, se tiendra à la disposition des éleveurs.

Rouelles

Arrestation. — Nous avons relaté, samedi, qu'un domestique de M. Thomas, agriculteur à Rouelles, s'était enfui en emportant un porte-monnie que venait de rapporter le laitier et qui contenait la recette de la tournée du matin.

La gendarmerie de Graville, qui avait reçu la plainte, recherchait le voleur, un nommé Pierre Lacorne, âgé de 57 ans, domicilié à Montivilliers. Le gendarme Périou et le maréchal-des-logis Roy l'ayant rencontré samedi sur la route de Rouelles, le mirent en état d'arrestation.

Il avoua être l'auteur du vol, mais comme M. Thomas lui devait quelque argent, son préjudice ne sera que de vingt francs.

Goderville

Liste électorale. — La Commission municipale de jugement des réclamations s'est réunie samedi dernier 7 février, à cinq heures et demie du soir, à la Mairie pour statuer sur les réclamations qui se sont produites depuis la clôture des travaux de la première commission de révision

La Commission a fait droit à sept demandes en inscription et prononcé la radiation d'un électeur sur sa demande.

Les travaux de révision de la liste électorale se résument ainsi qu'il suit :

Electeurs inscrits au 31 mars 1913.		390
Additions du 14 janvier 1914		34
Additions du 8 février 1914		7
Ensemble		431
Radiations du 14 janvier 1914	46	47
Radiations du 8 février 1914	1	
Reste		384

Fécamp

A la Gare. — D'importantes améliorations ont été faites à la gare de Fécamp. Dans quelques mois, on va procéder à la construction d'une halle à marée et à la pose de voies nouvelles, tant pour augmenter la capacité du débord que pour permettre de remiser le matériel. La halle à marée s'élèvera entre les bâtiments de la gare et le dépôt des machines, sur l'emplacement du bureau du chef de district. On y accédera par le fond de la cour des voyageurs. Quant aux nouvelles voies elles seront établies contre la palissade du boulevard de la République, sur l'emplacement des jardins qui existent à cet endroit. De la sorte les voies de manœuvres seront désencombrées.

Un plus grand projet prévoit l'installation du dépôt des machines entre la ligne de Dieppe et la rue des Bassins. Ainsi les installations P.V. pourront recevoir une extension sur l'emplacement du dépôt actuel. L'agrandissement des bâtiments de la gare elle-même est en projet, ainsi qu'une transformation complète de l'aménagement intérieur.

Ces diverses améliorations sont de toute utilité.

Accident. — M. Albert Roger, 31 ans, chauffeur à la gare de Fécamp, faisait de l'eau à la machine 3,501, l'injecteur du côté droit ayant raté, la vapeur et l'eau chaude lui ont sauté à la figure, lui occasionnant de sérieuses blessures à l'œil gauche. Le blessé a reçu les soins que nécessitait son état.

Etat Civil. — Naissances. — Du 30 janvier : Louis Bénard, quai Bérigny, 59 ; Marcel Isaac, route du Havre (cité Harou). — Du 31 : René Dénoyer, boulevard des Marronniers ; Louis Morgan, rue Georges-Cuvier, 84 ; Roberte-Adrienne-Germaine ; Jacques Tiffon, rue de Rouen, 215. — 1ᵉʳ fév. : Marie Leroy, rue Queue-de-Renard, 80 ; Raymond Laporte, rue J.-L.-Le Clerc, 8 ; Pierrette Réaux, rue de Rouen, 5. — Du 2 : Marthe Vallée, rue Th.-Bouffart, 88 ; Julien Crevel, rue Maurice-Renault, 13 ; Rolande Isaac, rue Maupas, 51. — Du 3 : André Loumeaud, rue Queue-de-Renard, 30 ; Aline Dam, rue des Fourneaux ; Maurice-Marcel-Edmond ; Albert Drelaegue, rue Arquaise.

Promesses de Mariages. — Du 31 janvier : Léopold-Albert Nez, rentier, rue Sous-le-Bois, 19, et Louise-Eugénie-Zoé Hervieu, sans profession, à Thiétreville ; Joseph-André Liot, employé au chemin de fer, rue de Seine, 8, à Rouen, et Augustine-Marie Lefebvre, sans profession, à Valmont ; Alfred-Georges Lesien, comptable, rue Arquaise, 17, et Germaine-Valentine-Lucie Palfray, sans profession, rue des Bains, 49 ; René de Gcimes, employé principal à la Société Générale, pourtour du Marché, et Marie-Anne-Augustine-Georgette-Agnès-Germaine Rayet, sans profession, à Ardouval-sur-Vayres ; Henri-Célestin-Auguste Hue, garçon coiffeur, place des Hallettes, et Marie-Eugénie Auger, journalière, à Saint-Léonard. — Du 3 février : Charles-Marcel Tellier, marin, aux Grandes-Dalles, et Augustine-Hélène-Albertine Paumelle, couturière, quai Guy-de-Maupassant, 51. — Du 5 : Au-

Je n'ai pas faim !

Lorsque cette expression tombe des lèvres une fois par hasard, il n'y a pas lieu, bien sûr, d'attacher d'importance à ce refus d'alimenter l'organisme. Aussi bien est-ce parfois une mesure de prudence de l'être lui-même qui, ne sentant pas de besoins, se refuse à une surcharge de la machine et à un travail superflu. Mais lorsqu'une même personne prononce avec lassitude, presque à chaque repas, ces mots : « Je n'ai pas faim », qu'elle mange du bout des lèvres ou bien repousse toute nourriture, ceci est *grave, très grave*. Ce n'est pas : « Je n'ai pas faim aujourd'hui », qu'elle devrait dire, mais : « Aujourd'hui, je meurs un peu ! » Il n'y a pas de doute ; le seul fait que vous êtes en appétit prouve que tout votre organisme fonctionne jusque dans ses plus petits rouages. Puisque vous sentez le besoin de donner à manger à votre organisme, cela prouve bien que vous en avez usé, que votre cerveau a pensé, que vos bras ont agi, que vos jambes ont marché, que vos muscles ont travaillé, qu'en un mot vous avez vécu. « J'ai faim, donc je suis ! » Le manque d'appétit est le premier et aussi le plus visible et certain symptôme de l'affaiblissement vital, et il semble bien que la Nature prévoyante a voulu que les choses soient ainsi, pour que ses créatures soient mises de suite en éveil et qu'on ne puisse pas lui reprocher de ne nous avoir pas avertis. Ne refusez donc pas l'avertissement de la Nature. Vous n'avez pas faim, vous mourez un peu aujourd'hui arrêtez cet engourdissement de votre être, stimulez-le, réveillez-le. Les Pilules Pink sont là pour vous aider.

Ce manque d'appétit, premier symptôme auquel nous pourrions ajouter la pâleur de votre visage, de vos lèvres, la sensation d'engourdissement de tout votre être, la paresse de l'esprit, la faiblesse des jambes, la susceptibilité du cœur, prouve à lui seul que la sève est un peu atteinte, que le sang, de qui tout dans l'organisme dépend, est appauvri.

Les Pilules Pink ont le pouvoir de donner du sang avec chaque pilule. Chaque pilule avalée apporte à votre sang un peu de ce qui lui manque. Vous ne repousserez pas un moyen si simple et si commode de restaurer en quelques jours votre santé qui chancelle.

Ajoutons pour les hésitants une certitude et citons l'attestation de Mme Bernelin Jeanne, demeurant 35, rue Crillon, à Lyon (Rhône) :

« Depuis quelque temps, écrit-elle, je sentais mes forces diminuer. J'avais perdu mes bonnes couleurs ainsi que mon appétit. Ma faiblesse était telle que j'étais essoufflée au moindre effort. Je ne mangeais plus, je maigrissais, j'étais nerveuse et je dormais très mal. On attribuait ma maladie à une trop grande fatigue. Je ne pouvais guère abandonner mes occupations, alors, j'ai pris les Pilules Pink et, de ce jour, tout en continuant à travailler, j'ai senti mes forces revenir. J'ai continué le traitement et les Pilules Pink m'ont guérie, et cela sans interrompre mon travail. »

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

---

ments, sa mère la prenait dans ses bras, la dorlotait, murmurait :

— Les hommes ont tant d'agacement au dehors qu'il ne faut pas leur en vouloir s'ils montrent quelque humeur quand ils sont chez eux.

Hélas ! il y était de moins en moins ; et, depuis trois jours, il était parti brusquement, sans même se donner la peine de préciser où il se rendait, toujours sous ce vague prétexte d'amis à voir, qui allaient enfin lui procurer une situation.

— Oh ! mon Dieu... mon Dieu ! murmurait Pauline, tandis que la silhouette tourbillonnante d'Alice Carbury passait et repassait devant le cadre de la porte, comme je voudrais que ce ne soit pas justement... justement ces derniers jours que mon papa nous ait quittées !...

Mais voilà que les ouvrières rentraient, ainsi que la demoiselle de magasin ; et, immédiatement, Alice Carbury reprenait sa raideur de patronne qui entend que tout marche à la baguette chez elle. Car elle était aussi désagréable, aussi exigeante avec son personnel que son mari se montrait poli et conciliant.

En un quart d'heure, elle avait critiqué tout ce que l'on avait pu faire pendant son absence, bousculé l'étalage, changé les modèles exposés sur les champignons ; et, sans même se donner la peine d'aller à l'atelier, elle « attrapait » la première, les ouvrières, critiquait l'ornementation des chapeaux.

Rien ne trouvait grâce à ses yeux ; et, devant une forme nouvelle qui n'avait pas l'heur de lui plaire, elle allait enfin se précipiter dans l'atelier, afin de montrer elle-même à ces demoiselles comment on doit s'y prendre pour faire un chapeau, qui n'ait pas l'air d'une petite horreur !... »

Mais, à ce moment, la sonnerie du téléphone retentissait ; et Alice passait dans le bureau minuscule, presque un cabinet noir, où son mari tenait la comptabilité et où était le téléphone. Et, dès qu'elle savait qui voulait téléphoner avec elle, elle refermait brusquement la porte, puis répondait :

— Oui... oui... c'est moi.

— La belle Alice Carbury ?

— Belle... ça dépend des goûts, fit-elle toute moqueuse. C'est vous, Monsieur Dulaurier ?

— Parbleu ! Vous supposiez bien que j'allais venir causer un instant avec vous... avant que votre sacré farceur de mari soit rentré... et pendant que je n'ai encore pas mon associé dans mon cabinet ?

— Alors... vous avez vu mon mari ?

— Il a un joli toupet, ce Monsieur !

— Oh ! Monsieur Dulaurier, fit-elle du ton le plus cordial, vous n'allez pas vous fâcher, je pense... pour une semblable vétille !

— Une vétille ?... comme vous y allez... Un faux, tout bonnement.

— Pardon... pardon... un pauvre petit billet de complaisance. Est-ce que ça ne se fait pas tous les jours dans le commerce ?

— Vous avez une façon de comprendre le commerce, ma chère !... Si du moins c'était vous qui étiez venue me la demander cette complaisance ?

— Vous n'auriez pas voulu, voyons ! fit-elle du plus gentil ton de reproche. Vous auriez été capable de vous imaginer que c'était moi qui avais machiné tout cela ? Et comme je n'ai pas toujours été très gentille avec vous...

— Ah ! s'écria M. Dulaurier, dont la grosse face devait s'épanouir, vous le reconnaissez tout de même... vilaine petite Anglaise ?

— Tiens ! vous disiez que j'étais belle tout à l'heure ! et pour petite, je ne suis pas absolument petite, puisque j'ai la moitié de la tête de plus que vous !

— Ah ! çà... si vous vouliez bien me dire ce qu'il y a derrière votre tête à vous, et si vous vouliez bien me l'apporter ce soir, pour que nous mesurions si en effet vous avez tant que cela de plus que moi ?

— Oh ! Monsieur Dulaurier... vous ne voudriez pas ?... prononça-t-elle du ton le plus digne. Je ne veux plus causer la moindre peine à mon mari... et je vous prie de ne pas nous écarter du terrain des affaires !

— Votre mari !... votre mari !... vous voudriez me faire croire peut-être que c'est à cause de lui que vous vous êtes dérobée... si vilainement... si brusquement... à une amitié qui ne demandait qu'à se dévouer corps et âme à vous ?... Ma petite Alice !... sais-tu que je t'adore toujours, malgré le mal que tu m'as fait ?... car j'en ai eu presque une congestion !

— Mon pauvre gros, va ! fit-elle achevant même sa phrase par quelque chose qui pouvait être un baiser.

Mais en même temps ses traits prenaient l'expression la plus ironique, tandis qu'elle haussait les épaules et murmurait en elle-même : « Sale bonhomme !... Tous les mêmes ! Ils vous ont à peine rendu un service qu'ils en voudraient le prix ! »

Elle reprenait du reste de son ton le plus calme :

— Il faut être raisonnable à présent, je vous l'assure bien, M. Dulaurier.

— Allons donc ! fit-il avec l'accent de la plus mauvaise humeur ; et vous voudriez me faire croire que c'est pour votre mari ?

— N'est-ce donc pas pour lui, répéta-t-elle d'un ton pénétré, que je suis allée chercher cet argent en Angleterre... quand il m'a avoué la... la bêtise qu'il avait faite ?

— La folie .. le crime !

— N'exagérez donc pas, Monsieur Dulaurier ! Et si nos deux maisons avaient conservé leurs bonnes relations, vous n'auriez certes pas refusé à mon mari qu'il tire sur vous pour cette petite somme de cinq mille francs ! Son imprudence, sa sottise, ont simplement consisté à ajouter cette acceptation pour obtenir plus aisément qu'on escompte le billet... Vous voyez bien qu'il n'y avait aucun risque pour vous, puisque vous avez déjà l'argent ? et que vous paierez bien, n'est-ce pas, demain matin ?... Et vous nous rendrez le billet, n'est-ce pas ?...

— Si vous venez le chercher, ma belle ?

— J'espère bien, fit-elle, extrêmement mutine, aguichante, même au bout du fil téléphonique, que vous aurez la galanterie de me le rapporter ?

— Mais... ensuite ?... ensuite, ma belle Alice... vous me promettez que ?

— Soyez donc galant jusqu'au bout, d'abord ?

— Chut !... chut !... fit Dulaurier à mi-voix ; voici mon associé.

— Enfin, je compte sur vous

Le fil téléphonique lui apporta simplement cette réponse, qui la fit éclater de rire :

— Mais, sacrebleu, Mademoiselle !... c'est le 102-80 ici !... vous faites erreur !... Qu'est-ce que vous avez donc à vous tromper tout le temps aujourd'hui ?

Ce qui prouve que les demoiselles du téléphone ont quelquefois bon dos.

— Ouf ! faisait Alice Carbury, en se laissant aller toute lasse sur le fauteuil de son mari. Ça a pris... il est bien persuadé que c'est Roger qui a imité sa signature, et il viendra sagement, demain, me rapporter ce petit bout de papier, sur lequel j'ai eu l'imprudence... Comment ai-je pu l'avoir cette imprudence !

Et très grave, soudain, elle fixait le sol : puis prenant ses cheveux à poignée et les tirant à se faire mal, elle évoquait instinctivement ces étranges faiblesses qui l'amenaient tout à coup, elle si intelligente, si maîtresse d'elle d'habitude, à commettre des actes vraiment fous, qui pouvaient la perdre à jamais !

— Je suis jolie... Pas un homme sur qui je laisse tomber les yeux sans lui tourner la tête... On m'a aussi soigneusement élevée que possible... Il y a des moments où je parle français et allemand à faire douter que je sois Anglaise... et j'avais eu la chance, en débutant dans la vie, d'être presque prise en affection par cette marquise de Rysdale, qui faisait peu à peu de moi sa femme de confiance ; je n'avais qu'à rester auprès d'elle, non seulement pour gagner beaucoup d'argent, mais pour attendre l'occasion qui m'aurait faite riche d'un coup... il y avait un gros fermier, deux chefs d'usine, un contremaître en train de devenir patron, qui étaient prêts à m'adorer à genoux... Et, pour ce bellâtre de maître-d'hôtel, j'ai brisé tous ces espoirs en un instant... Je deviens stupide dès que je suis amoureuse...

» Si stupide que lorsque, à Paris, je n'aurais eu qu'à choisir au milieu de tous ces gros commissionnaires, de ces commerçants, de ces fabricants de soieries, qui en ont par dessus la tête de leur femme et de leur famille et rêvent tous de la petite amie discrète, adroite, établie au besoin en un joli magasin, auprès de qui ils viendront chercher l'unique poésie de leur vie, j'ai cherché ma poésie, moi, dans ce pauvre homme dont je porte le nom... avec qui j'ai mené pendant plus de six mois la plus bête d'existence, dont j'étais enchantée. Et, par souvenir, par la plus inutile des reconnaissances de son amour, je ne l'ai pas quitté dès que j'ai senti, pourtant, que nous ne pouvions plus vivre ensemble.

» Je n'avais qu'à disparaître, à accepter les propositions, si sérieuses, si loyales au fond, de M. Dulaurier, qui voulait me faire une existence de petite reine, à l'unique condition que c'est bien à lui seul que j'appartiendrais, et j'aurais délivré mon mari de moi, ce qui eut mille fois mieux valu pour lui.

(A suivre)

guste-Pierre Hédouin, marin, rue d'Etretat, 40, et Eugénie-Julienne Baril, sans profession, rue Vatinel, à Yport ; Yves-Marie Gallais, domestique, rue M.-Renault, et Eugénie-Anaïs Levaillant, ramendeuse, côte de la Vierge. — Du 6 : Victor-Marcel Legrand, journalier, à la Roquette, et Marthe-Clotilde Hagneré, sans profession, à la Roquette.

Mariages : Du 2 : Pierre-François Lambert, mécanicien, à Colombes, rue Paul-Bert, et Marie-Jeanne-Ernestine Delaunay, repasseuse, petite rue Sainte-Croix. — Du 4 : Gaston Delphin-Florentin Avenel, entrepreneur de menuiserie, rue Chasse-du-Puits, et Marguerite-Berthe-Emélie Roy, institutrice, rue Saint-Etienne ; Florentin-Edouard Fontaine, marin, rue du Pressoir, 43, et Louise-Françoise Baré, sans profession, rue de la Plage, 36. — Du 7 : Louis-Léopold-Alexandre Jillet, marin, rue de Renéville, 10, et Fernande-Juliette-Marguerite Joly, sans profession, quai des Pilotes, 8 ; Benjamin-Alphonse Guigner?, couvreur, rue Arquaise, 32, et Blanche-Louise-Victoire Lambert, couturière, petite rue Saint-Léger, 2.

Décès : Du 31 janvier : Edouard Aubin, 80 ans, cordonnier, rue de l'Aumône. — Du 2 février : Sidonie Leveau, 72 ans, sans profession, 46, rue Paul-Vasselin ; Louis Lair, 65 ans, journalier, 3, rue Saint-Nicolas. — Du 3 : Marceau Collos, 1 mois 1/2, rue de la Plage, 43 *bis* ; Marie Thomas, 1 an, 51, boulevard de la République. — Du 4 : Marie Leborgne, 39 ans, pharmacien, 2, place Thiers ; Marie Lecoutre, 33 ans, sans profession, 155, rue Queue-de-Renard ; Pacifique Feuilloley, 40 ans, marin, 31, rue Maupas. — Du 5 : Juliette Foubert, veuve Pannevel, 63 ans, 20, rue Bailly ; Joseph Moreau, 43 ans, forgeron, 109, rue Th.-Boufart ; Marcel Labbé, 16 ans, bourrelier, 46, rue Queue-de-Renard ; Renée Levasseur, 3 ans, boulevard des Marronniers ; Marie Beaudet, 3 ans, 61, rue Th.-Boufart.

Nouvelles Diverses

Une Torche vivante

La petite Germaine Lambert, âgée de quinze ans, habitait avec sa mère et ses deux sœurs aînées un modeste logement au nº 27 de la rue de la Parcheminerie, à Paris.

La jeune fille était, paraît-il, douée d'un caractère assez difficile ; aussi, pour la punir d'un léger méfait, Mme Lambert résolut-elle de la laisser dans le logement tandis qu'elle emmenait ses autres filles à une soirée dansante.

Cette punition émut profondément la pauvre gamine ; dès le départ de sa mère et de ses sœurs, elle fut prise d'un désespoir violent et décida incontinent de se donner la mort.

Avant de mettre son funeste projet à exécution, la petite Germaine écrivit ce mot à l'adresse de Mme Lambert :

« Je me tue parce que je ne veux pas rester seule à laver la vaisselle pendant que mes sœurs vont au bal. »

Cela terminé, la jeune désespérée n'hésita pas à affronter le plus effroyable des supplices : elle arrosa ses vêtements de pétrole et y mit le feu. Bientôt l'infortuné ne fut plus qu'une torche vivante. Cependant sa résolution était si formelle et sa volonté de mourir si tenace que, malgré d'horribles souffrances, elle ne poussa pas un cri.

Cependant une fumée intense se répandit rapidement dans l'immeuble. La porte du logement de la famille Lambert fut défoncée et un spectacle épouvantable s'offrit aux yeux des voisins. La petite désespérée, les vêtements en feu, se roulait sur le plancher.

On étouffa les flammes à l'aide de couvertures, et un médecin arriva aussitôt en même temps que M. Maignan, commissaire de police.

Le transport de Germaine Lambert à l'Hôtel-Dieu fut ordonné ; elle y mourut une heure après son arrivée.

Mme Lambert et ses deux filles aînées apprirent la terrifiante nouvelle à leur retour du bal.

Mystérieux Automobiliste

La Sûreté générale et le Parquet de Pontoise font des recherches et enquêtent sur des automobilistes qui furent, près d'Essonnes, les héros d'une scène étrange.

Dans la soirée, — il était environ neuf heures — une automobile puissante arrivait à vive allure, tous feux éteints, accrochait une voiture de livraison, appartenant à MM. Dubas et Blottin, épiciers à Essonnes, montait sur un trottoir, renversait un arbre, butait contre un mur et finalement allait verser dans un fossé.

MM. Dubas et Blottin s'élancèrent au secours des automobilistes qu'ils croyaient grièvement blessés. Ils les trouvèrent sains et saufs, occupés à redresser leur voiture, qui, elle non plus, n'avait pas trop souffert de la culbute.

Toutefois, M. Blottin offrit très gracieusement ses services aux voyageurs. L'un de ceux-ci se retourna vivement et, braquant un revolver sur l'obligeant épicier, lui cria, menaçant :

— On ne te demande rien ; occupe-toi de tes affaires et fiche le camp rapidement si tu tiens à ta peau !

D'autres habitants de la localité accourus entre temps furent reçus de la même façon. Tous s'empressèrent de se retirer, se souciant peu de faire connaissance avec les projectiles du browning de l'énergumène.

Bientôt la voiture fut remise en état ; elle reprit la direction de Paris à une allure folle ; c'était une limousine de route peinte en gris, avec rayures noires.

Le Parquet fut mis au courant de cette scène par MM. Dubas et Blottin et les habitants du village de Pressoir-Prompt qui y assistèrent.

Les Mauvaises Mystifications

M. Bellanger est un honnête et paisible marchand de cuirs, dont les bureaux et l'usine sont rue des Vinaigriers, à Paris et le domicile rue Saint-Laurent. Vendredi, au moment où il allait se mettre à table pour dîner, M. Bellanger entendit sonner chez lui, s'en fut ouvrir et se trouva en présence du respectable curé de l'église Saint-Laurent qui venait lui administrer les derniers sacrements. Après explications et excuses, le curé s'en retourna. Peu après, trois médecins arrivaient pour constater le décès du marchand de cuirs, qui les rassura avec bonne humeur, et ils n'avaient pas encore disparu qu'arrivait un marchand d'articles funéraires, porteur de deux superbes couronnes. M. Bellanger reçut tout le monde et mangea de bon appétit.

Le lendemain, nouveaux carillons à la porte : toutes sortes de fournisseurs défilèrent chez M. Bellanger : boulanger, charcutier, boucher, marchand de charbon, baigneur à domicile, apportant chacun leurs spécialités. La bonne humeur de M. Bellanger ne se démentit point. Mais l'un des fournisseurs prit la chose au sérieux, fit une enquête et apprit que l'auteur de toutes ces plaisanteries classiques était une certaine Mlle Louise Heyve, ex-amie de M. Bellanger, qui, depuis plus d'un an, le poursuit de sa colère de délaissée.

Mais le plus joli de cette histoire, c'est que M. Bellanger a accepté tous les envois qui lui ont été faits et s'est refusé de les payer, n'ayant fait aucune commande. En conséquence, les fournisseurs se sont retournés contre Mlle Heyve, qui sera poursuivie et assignée en paiement de tout ce qu'elle a envoyé à M. Bellanger.

Inutile Précaution

Le 31 janvier dernier, un cambriolage était commis, 83, rue de Mogador, à Paris, chez Mlle Chevalier, rentière. Des bijoux et des médailles avaient été volés.

Prévenue télégraphiquement, Mlle Chevallier, qui se trouvait à Nice, revint aussitôt. Elle fit poser une serrure de sûreté à la porte de son appartement et repartit dans le Midi.

Or, samedi, la concierge constata que la porte avait été fracturée pour la seconde fois. Les meubles étaient brisés, les tiroirs éventrés.

Cette fois encore, on ignore le montant du vol. M. Rousselot, commissaire de police, a télégraphié à la rentière.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 8 février. — Roberte FLEURIGANT, rue Béranger, 12 ; André FRÉMONT, 1er jumeau, et Marcelle FREMONT, 2e jumelle, rue Labédoyère, 78 ; Fernand LE DANTEC, quai Colbert, 45 ; Renée LEGRAND, rue Saint-Julien, 3 ; Gérard GUILBERT, rue de Zurich, 16 ; Denise JOUAN, rue de la Gaffe, 19 ; Paulette MALANDIN, rue Jacques-Gruchet, 2 ; Bernard SIMON, rue Jeanne-Hachette, 21.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Agent de A. A. TUNMER & Cie
ARTICLES DE SPORTS

PROFITEZ des Prix d'Inventaire en achetant dès maintenant
A LA MAISON DU MOBILIER
17, Place de l'Hôtel de Ville, 17
qui met sans frais ses Magasins de Réserve à votre disposition.

PROMESSES DE MARIAGES

PUBLICATIONS

Lire « Le Petit Havre » d'hier

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 8 février. — Emile DÉHAIS, boulanger, 69 ans, rue de Normandie, 17 ; Lucien GOUJARD, sténo-dactylo, 2 ans, rue Fleuvry, 6 ; Maurice ANTOINE, débitant, 49 ans, rue du Général-Faidherbe, 53 ; François JULOU, terrassier, 52 ans, rue Paul-Marion, 18.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

M. et Mme Ernest ANDRIEU et leurs Enfants ; M. et Mme Alfred ANDRIEU ; M. et Mme Louis VIMBERT et leurs Enfants et Petits-Enfants ; M. et Mme Gustave CHOUQUET et leurs Enfants et Petite Fille ; M. et Mme Henri TOUTAIN et leur Fille ; les Familles ANDRIEU, TERNON, POUPEL, prient les amis et connaissances de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

M. Numa-Appolonius ANDRIEU

décédé dans sa 80e année, qui auront lieu le mardi 10 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Rouelles. Le convoi se réunira au domicile mortuaire, à Rouelles au Village.

Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation.

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Louis-Auguste BARBIER

Entrepreneur de Serrurerie
Médaillé de 1870-71

décédé le 8 février 1914, dans sa 63e année, muni des Sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le mardi 10 courant, à 1 h. 1/2 du soir, en l'Eglise Saint-Michel, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 58, rue Jacques-Louer.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

De la part de :

Mme Louis BARBIER, sa veuve ;
M. et Mme MOIGNARD, ses enfants ;
Des Familles AUBERY, DUCREUX, LOQUET, SCHELLES, LEGOUPIL, DUPRÉ, DUBUC, VANPARYS, ISAAC et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme du défunt le mercredi 11 courant, à huit heures du matin, en l'Eglise Saint-Michel.

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Madame veuve FONTAINE
Née Clémentine BOUGON

décédée le 7 février 1914, à l'âge de 57 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le lundi 9 courant, à 2 heures du soir, en l'église de Graville-Sainte-Honorine, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 2, rue de Frileuse, 65 *bis*, route Nationale.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

De la part de :

M. Pierre FONTAINE, son Fils ;
Mlle Clémence FONTAINE, sa Fille ;
Mme Veuve LUCAS, née BOUGON, sa Sœur ;
Les Familles BOUGON, FONTAINE, LUCAS, DÉCLEY et les Amis.

Les fleurs seules seront acceptées.

On est prié de considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre d'invitation.

Une messe sera dite en l'Abbaye de Graville-Sainte-Honorine, le Mercredi 11 courant, à 8 heures du matin.

(3585)

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Paul-Maurice ANTOINE

décédé le 8 février 1914, à 3 heures du matin, à l'âge de 49 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le mardi 10 courant, à 1 heure 1/2 du soir, en l'église Saint-François, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 53, rue du Général-Faidherbe.

Priez Dieu pour le Repos de son Ame.

De la part de :

Mme Paul ANTOINE, sa veuve ;
Mme Jules ANTOINE, sa mère ;
Mme Louis LEMONNIER, sa belle-mère ;
M. et Mme René LE MALE, ses beau-fils et belle-fille ;
Mlle Claire ANTOINE ; M. Léon ANTOINE, et sa fille ; Mme Veuve RIVIÈRE, et son fils, ses sœur, frère, belle-sœur, nièce et neveu ;
Les Familles ANTOINE, CHAUDOYE, BUSSY, GODARD, DRUJON ;
La Famille et les Amis.

Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.

Les Familles HUARD, SENÉ, MARTIN, PELLETIER, HEDUIT, les Parents et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve SENÉ
née Désirée MABIRE

décédée le 8 courant, à l'âge de 84 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le mardi 10 courant, à 1 h. 30 du soir, en l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 71, rue Guillemard.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

On est prié de considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre d'invitation.

Les CORSETS et CEINTURES
de
A. CLAVERIE, DE PARIS
EN DÉPOT
A la BOULE D'OR
sont vendus en réclame
CORSET coutil, broché 35..
CEINTURE sans couture, brev. 12.90
CORSET coutil, pékiné 29.50
VOIR en 6e page, les prix EXCEPTIONNELS consentis par les Magasins A la Boule d'Or pour leur Exposition annuelle de Corsets.

M. et Mme Maurice DÉHAIS ; M. Henri PAIN ; M. et Mme CLOUET et leurs Enfants ; M. et Mme BUXTON ; M. et Mme HERVIEUX ; MM. Emile et Georges LONGUET ; Mlle Jeanne PICOT ; Mlle Nelly HERVIEUX ;

Les Familles GALLIER, BRUGILIOLLE, MOHR, et les Amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile-Edouard DÉHAIS

BOULANGER

Titulaire de la Médaille 1870-71

leur père, oncle, beau-frère, parent et ami, décédé le 7 février 1914, à 9 h. du soir, dans sa 70e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 3 h. 1/2 du soir, en l'église Sainte-Anne, sa paroisse.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, 17, rue de Normandie.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent
LIVRAISON EN UNE HEURE

GRAND-THÉATRE DU HAVRE

Direction A. VIGUIER

Bureaux 8 h. » | Lundi 9 Février | Rideau 8 h. 1/2

REPRÉSENTATION POPULAIRE
Moitié Prix à toutes les Places
CRÉATION AU HAVRE
LA MIOCHE
Drame populaire en cinq actes et neuf tableaux, par M. J. Renez.

Salle des Fêtes du Quartier de l'Euro

RUE DUMONT-D'URVILLE

Bureaux 8 h. » | Mardi 10 Février | Rideau 8 h. 1/2

L'ENFANT DU RUISSEAU
Grand drame social en cinq actes et sept tableaux dont un prologue,
de MM. A. Lambert et F. Meynet.

THEATRE-CIRQUE OMNIA

Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHÉ
A 8 h. 3/4, Soirée
Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

BAC A VAPEUR

Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Mois de Février

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Quillebeuf à 6 heures du soir.

Premier de Port-Jérome à 6 h 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérome à 6 h 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués :

8 Pas d'arrêt.
9 Arr. de 6 05 à 8 h 05
Dern dép 6 h 25 soir
10, Arr. de 7 » à 9 »
11 Arr. de 7 40 à 9 40
12 Arr. de 8 h [illegible]
13 Arr. de 9 h » à 11 h »
14 Arr. de 9 40 à 11 40
15 Arr. de 10 h 15 à 12 h 15
16 Arr. de 10 h 55 à 1 h »
17 Arr. de 11 » 35 à 1 h 35
18 Pas d'arrêt.

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par une barque.

POUR MANGER DES POIS TENDRES
EXIGEZ LES PETITS POIS AMIEUX-FRÈRES PRÉPARÉS À L'ÉTOUFFÉE
MARQUE DU CUISINIER MARMITE

Compagnie Normande
DE NAVIGATION A VAPEUR

Février	HAVRE			HONFLEUR		
Lundi 9	7 45	— —	— —	11 »	— —	— —
Mardi 10	7 45	10 45	— —	9 »	12 »	— —
Mercredi .. 11	7 45	11 15	— —	9 »	12 30	— —

Février	HAVRE			TROUVILLE		
Lundi 9	7 30	— —	— —	11 »	— —	— —
Mardi 10	7 30	— —	— —	11 45	— —	— —
Mercredi .. 11	7 30	— —	— —	— —	12 15	— —

Février	HAVRE			CAEN		
Lundi 9	7 »	— —	— —	8 »	— —	— —
Mardi 10	7 45	— —	— —	8 »	— —	— —
Mercredi .. 11	8 15	— —	— —	8 »	— —	— —

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

Revue Financière Hebdomadaire

Paris, 7 février.

Notre marché a fait preuve, pendant la plus grande partie de la semaine, d'excellentes dispositions ; le courant de transactions s'est fait plus ample que précédemment et les cours ont poursuivi sagement leur marche en avant dans la plupart des groupes.

En fin de semaine les réalisations d'acheteurs en bénéfices ont formé momentanément obstacle à la continuation du mouvement de hausse et provoqué de la lourdeur sur l'ensemble de la cote. Presque toutes les valeurs ont reperdu une partie du terrain gagné au cours des séances précédentes.

La confiance n'en subsiste pas moins ; les avis des places étrangères sont bons et les signes continus de détente monétaire d'excellent augure. L'optimisme est complet en ce qui concerne la situation extérieure.

Notre 3 0/0 termine à 87 20 ; il était mercredi à 87 45.

L'Extérieure espagnole cote 90 60, l'Italien 96 82, le Portugais 62 40, le Serbe 84 75 et le Turc 86 67.

Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 76 85, le 1896 à 73 95, le 5 0/0 1906 à 103 55, le 4 1/2 1909 à 99 40 et le Consolidé à 91 25.

Nos Sociétés de crédit qui s'étaient montrées bien orientées sont hésitantes en clôture. La Banque de Paris est à 1,703, le Comptoir d'Escompte à 1,055, le Crédit lyonnais à 1,703, la Société générale à 815 et le Crédit foncier à 900.

L'action de l'Industrielle Foncière est ferme à 570 ; les obligations, nettes d'impôts, se négocient : les 4 1/2 0/0 à 496 et les 4 0/0 à 430.

Dans le groupe des Chemins français, l'Est finit à 928, le Lyon à 1,300, le Nord à 1,712, le Midi à 1,108 et l'Orléans, à 1,347.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques se traitent à 386 25.

Le Crédit Français, la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Transatlantique, la Société Centrale des Banques de Province et la Société Marseillaise mettent en souscription 20,000 actions de priorité de 250 francs de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Ces titres sont offerts jouissance 1er janvier 1914 à 262 fr. 50, payables 75 fr. en souscrivant, le solde de 187 fr. 50 avant le 14 mars prochain. Ces actions de priorité ont droit à un intérêt de 5 0/0 l'an par préférence aux actions ordinaires.

L'action de la Compagnie Electrique de la Loire et du Centre est bien tenue à 374. La production des 6 premiers mois de l'exercice 1913/14 a été de 44.204,835 kilowatts heures, contre 39.444,644 en 1912/13, soit une augmentation de 4,760,191 kwhs ou plus de 12 0/0, produits uniquement par les sources d'énergie hydraulique de la Société, la production vapeur pendant les 6 premiers mois de l'exercice ayant été légèrement inférieure à ce qu'elle était l'exercice précédent.

ADMINISTRATION DES POSTES

— La levée des correspondances pour les Antilles et Mers du Sud, par paquebot anglais partant de Cherbourg, sera faite au Havre, bureau principal, le 10 fév., à 18 h. 10.

— La dernière levée des correspondances pour le Brésil et la Plata, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 12 fév., à 21 heures.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *La-Provence*, ven. du Havre, est arr. à New-York le 7 fév., à 19 heures.

Le st. fr *St-Michel* est parti de Dunkerque le 7 fév. pour Newport.

Le st. fr. *Amiral-Fourichon*, ven. du Havre, est arr. à Conakry le 5 fév.

Le st. fr. *Amiral-Troude*, ven. du Havre, etc., est arr. à Monte-Video le 6 fév.

Le st. fr. *Amiral-Ganteaume*, all. de Buenos-Ayres, etc., au Havre et Dunkerque, est arr. à Rio-Janeiro le 6 fév.

Le st. fr. *Hudson* est parti de New-York le 6 fév. pour le Havre.

Le st. fr *Texas* est parti de New-Orleans le 7 fév. pour le Havre.

Le st. fr. *Listrac* est parti de Dunkerque le 7 fév. pour Hambourg.

Le st. fr. *Amiral-de-Kersaint*, ven. de la Plata et Havre, est arr. à Dunkerque le 7 fév.

Le st. fr. *Amiral-Zédé*, all. du Havre à la Plata, est arr. à Bordeaux le 7 fév.

Le st. fr. *St-Luc*, ven. de Bougie, est arr. à Nantes le 6 fév.

Le st. fr. *St-Mathieu* est parti d'Anvers le 7 fév. pour Porto.

Le st. fr. *Saint-Philippe*, ven. d'Alicante, est arr. à Huelva le 7 fév.

Marégraphe du 9 Février

PLEINE MER { 8 h. 13 — Hauteur 7 » 20
20 h. 32 — » 7 » 25
BASSE MER { 3 h. 27 — » 1 » 95
15 h. 53 — » 1 » 65

Lever du Soleil..	7 h. 22	P.L.	10 fév.	à	17 h. 44
Couc. du Soleil..	17 h. 8	D.Q.	17 —	à	9 h 32
Lev. de la Lune..	15 h. 31	N.L.	25 —	à	0 h. 11
Cou. de la Lune..	6 h 57	P.Q.	8 mars	à	5 h. 12

BOURSE DU HAVRE

Cote des Actions au Havre rédigée par MM. les Agents de Change le 6 Février 1914

Intérêts et dividendes	ACTIONS	VERSÉ par chaque Action	DATES des JOUISSANCES	ACTIONS	ANCIENS PRIX PAYÉS	PRIX de la Semaine
Fr.				BANQUES		
208 33	1.000	tout	27 déc....1914	De France..............	4.560	4.490
55 —	1.000	tout	27 mars..1913	Comptoir du Commerce du Havre *Barrie, Chalot et Cie*..........	930	930
13 —	500	200 —	8 avril..1913	Crédit Havrais..............	575	—
	505	200 —		— — Nouvelles actions.........	565	565
60 —	500	tout	18 déc....1913	Caisse de liquidation des affaires en marchandises.........	1.420	1.410/1.420
50 —	1.000	tout	4 oct....1913	Banque Dreyfus Neveux et Cie......Actions	1.000	—
				COMPAGNIES D'ASSURANCES		
15 —	1.000	250 —	21 avril..1913	Nlle Maritime du Havre.......Dir. *Gremont*	900	—
20 —	1.000	350 —	9 mars..1907	Cie d'Assur. Maritime....*Begouen-Demeaux*	900	—
45 —	1.000	250 —	5 mars..1913	La-Fortune..................*A. Fournier*	950	—
40 —	1.000	356 —	mars..1907	Le-Commerce..................*E. Seguin*	800	—
12 50	1.000	150 —	20 fév....1913	Havraise d'Ass. Maritime........*G. Gauvin*	800	—
7 50	500	125 —	28 mars. 1907	Société Anonyme L'Amphitrite..*P. Taconet*	—	—
3 50	500	175 —	1 janv..1914	Cie Anonyme La Salamandre..*Ed. Fanchon*	475	—
				BATEAUX A VAPEUR ET A VOILES		
90 —	1.000	tout	1 oct....1913	Cie Normande de Paquebots à vapeur.....	1.780	—
21 —	600	tout	27 août..1913	Cie des Paquebots à vapeur du Finistère..	600	—
35	500	tout	26 déc.. 1913	Chargeurs Réunis actions............	610	614
3 33	—	—	26 déc....1913	dito (parts de Fondateurs)...	98	102
7 50	250	tout	1 juill...1908	Cie des Voiliers Havrais..........Actions	400	
10 acompte	500	tout	20 nov...1913	Cie Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur.........	614/618	639/650
50 —	1.000	tout	19 août..1903	Union des Chargeurs Coloniaux Ambaud......Actions		
25 —	500	tout	1 oct....1913	— — — Ambaud.....Obligat.	500	—
45 —	1.000	Lib. 400	1 avril 1913	Cie Havr. de Navig. Ed. Corblet & Cie...Act.	525	—
25 —	500	tout	1 sept...1913	— — — Ed. Corblet & Cie Oblig.	—	—
30 —	500	tout	1 juill 1913	Société Navale de l'Ouest.......... Actions	500	—
22 50	500	tout	1 janv..1914	— — — .Oblig. 4 1/2 %	500	—
25	500	tout	1 janv...1914	— — — ....Oblig. 5 %	500	500
				DIVERSES		
32 50	500	tout	25 oct....1913	Corderies de la Seine..............Actions	725	—
10 acompte	500	tout	1 janv...1914	Cie des Eaux du Havre............ —	2.220	—
90 —	[illegible]	[illegible]	1 mars..1913	— actions de jouissance	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Obligations	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Anonyme du Journal du Havre	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Docks-Entrepôts du Havre	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— actions de jouissance	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Obligations	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cie Hav. Mag. publ. et Docks Généraux	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Actions Docks du Pont-Rouge	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Oblig. Docks du P.-Rouge (remb. à 500 fr.)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cie Française de Tramways	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Obligat.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Actions Cie du Chemin de fer de la Côte	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Obligat.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Anonyme des Chantiers et Ateliers de St-Nazaire	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Havr. d'Energie électr. Actions	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	dito Obligat. 4 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Havraise Calédonienne	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Folies-Bergère	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	L'Atlantique, Soc. Anon. fr. de Renflouage et de Remorquage de Haute mer	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société du Grand Bazar et Nouvelles Galeries	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Soc. du Grand Bazar des Nouvelles Galeries Réunies	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	dito	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Commercial (J. Weil et Cie) Actions	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Etablissements L. Noel et Péanne	[illegible]	[illegible]

Feuilleton du PETIT HAVRE 117

LE Roman d'une Etoile

PAR

Daniel LESUEUR

QUATRIÈME PARTIE
PAR LA MORT, POUR LA VIE

Et elle ajoutait, la voix niaise :

— C'est-y assez dangereux pour les femmes d'être Russe… Parce que, lui… il a du mic-mac et de l'embêtement ! »

« Si elle n'est pas tout à fait ignorante et niaise, elle est très forte. Ne laissons pas voir », pensait Katerine.

Aussi, lorsque Mauricette, berçant le bébé sur ses genoux, soupira :

— Pauvre ange !… Est-ce beau ?… Dire qu'il a peut-être une maman… ce chérubin-là !…

L'autre, bien que remuée par l'accent sincère, se garda bien de raconter comment elle venait de sauver ce qu'elle croyait être un secret redoutable pour Flaviana.

Malgré l'intention manifestée par Flatcheff de coucher la nuit prochaine à Arles, dût-on y arriver très tard, une panne vers Saint-Croix les retint en route.

Car, à plus de deux heures du matin suivant, ils se trouvèrent en face d'Avignon, rompus, épuisés, et le courage leur manqua pour aller plus loin.

Cette fois, point de gîte retenu, prêt à les recevoir, point d'hôtelier complaisant.

Ayant traversé le Rhône sur le pont suspendu et pénétré en ville par la porte de l'Oulle, tout de suite ils se trouvèrent place Crillon.

Là, devant la façade cossue, les lanternes encore allumées, la porte cochère accueillante d'un hôtel, ils ne pensèrent plus à rien qu'à ne pas quitter leur trépidante voiture, et d'étendre leurs membres crispés sur des lits immobiles, entre des murs silencieux.

Dans le va-et-vient que causa leur arrivée, le domestique Semène se trouva seul, un instant, avec Katerine Rissiaya, — du moins seul Russe, car le garçon de remise l'aidait à ranger l'auto, tandis que sa compatriote revenait chercher quelques effets de l'enfant, oubliés dans la voiture.

Rapidement, le grand valet de pied susurra en petit-russien à l'oreille de Katerine :

— N'oubliez pas de mettre vos chaussures à la porte, ce soir. Et demain, quand vous serez bien seule, regardez sous la semelle intérieure…

Vivement, elle leva les yeux. Mais déjà l'impassible valet s'était détourné, et prenait des mains du garçon de remise l'étui dans lequel il trempait la longue brosse pour nettoyer les glaces de l'auto.

Katerine Rissiaya ne s'endormit pas.

Le matin, elle fut debout avant les autres. Aussitôt, elle ouvrit la porte sur le couloir. Les chaussures n'avaient pas encore été rapportées en place.

Lorsque enfin elle eut les siennes, il n'était pas temps de les mettre, elle ne se trouvait pas seule, et ne réussit pas à l'être un instant jusqu'au départ.

Il lui fallut donc remonter dans l'auto sans avoir l'explication des singulières paroles. Elle chercha des yeux le regard du domestique Semène et ne le rencontra pas.

« Une épreuve… », se dit-elle. « Un piège que tend Flatcheff. Ne nous laissons pas prendre. »

Malgré tout, par instants, ses orteils, nerveux, s'agitaient dans ses souliers, et elle appuyait fortement le pied par terre. Qui sait ?… Là, peut-être, gisait un secret qui changerait la face des choses.

Ce fut seulement à Arles, chez les Kourgane, qu'elle parvint à s'isoler quelques minutes.

Derrière les Arènes, dans la rue du Refuge, ils habitaient une petite maison, avec un bout de jardin, — ou plutôt un enclos poussiéreux, tout encombré de vieilles pierres, de statues mutilées, de débris de chapiteaux, dont Fédor faisait commerce.

Au rez-de-chaussée du logis, une salle en désordre, vrai capharnaüm, offrait aux clients, sous prétexte d'antiquités, des vaisselles ébréchées, des japoneries de bazar, des bibelots Louis-Philippe, des dentelles et des soieries fanées, revendues par des caméristes de cocottes, et jusqu'à des pendules à musique, dont le mauvais goût et la fabrication récente s'imposaient à quelques acheteurs ignares comme étant « de l'époque » sans que jamais ils songeassent à demander « Laquelle ? »

L'unique étage sembla suffisant pour loger les nouveaux venus.

D'ailleurs, Flatcheff ne réclamait qu'un minimum d'espace, pour mieux exercer sa surveillance.

Katerine se sentait, sous le regard de cet homme, telle qu'une hirondelle sous l'œil d'un épervier.

« Tant pis ! se disait-elle. Me voilà donc liée à lui jusqu'à la minute favorable où il sera possible de le tuer. Je ne pourrai pas servir Tatiane autrement, ni révéler à Flaviana l'existence de son fils, car je serais prise et peut-être lynchée sur-le-champ par ces gens-là. Mais si je lui avais fait sauter la bombe et qu'elle m'eût démolie en même temps, comme c'était probable, le résultat aurait eu son utilité. Du moins, j'ai épargné cet amour de petit mioche. Je ne voudrais jamais lui faire du mal. »

Or, voici que Katerine se trompait. Elle n'y songeait pas en ce moment, outre tremblante d'émotion et de stupeur, elle retirait de sa semelle un papier adroitement glissé par Semène sous la doublure de la semelle, légèrement décollée.

Elle lut :

« Pierre Marowsky s'est évadé. Il sait où vous êtes. Vous le verrez bientôt. »

L'ivresse et la frayeur bouleversèrent également Katerine. La présence de Flatcheff surprenant ce papier l'affola tellement que, sans réfléchir, elle le déchira, le mâcha, l'avala.

Ensuite, elle frémit à l'idée :

« C'est lui qui me donne cette fausse nouvelle. Il attend… pour voir si je lui en ferai part. »

Quelle alternative !… quel doute !…

Et le temps même de la réflexion lui manquait. Flatcheff, de nouveau, l'appelait. Son geôlier était aux aguets.

Mais un éclair l'illumina. Depuis ce matin… Oui, depuis ce matin, où le papier avait été mis là, jusqu'à maintenant… Flatcheff… Il aurait dû l'observer plus curieusement, s'étonner qu'elle n'eût pas la prévenir, si lui-même lui en facilitait l'occasion.

Certes, il était bien maître de lui. Cependant…

Un sourd espoir, tellement prodigieux qu'elle s'efforçait de le refouler, de ne pas trop l'entendre, s'insinuait en elle.

Pierre Marowsky en liberté… Tatiane heureuse… Et ces deux êtres, pour qui elle était prête à mourir, reliés à elle, sachant tout d'elle, mystérieusement.

Mais alors ?…

Est-ce que Semène serait avec eux ? Celui qu'elle prenait pour un moujick, cet humble domestique muet, qui paraissait, sous les ordres de Flatcheff, un simple comparse.

III
L'ALLÉE DES TOMBEAUX

Ce soir-là, — un soir d'hiver, mais que le climat de Provence faisait plus doux que bien des soirs de l'été parisien, trois hommes fumaient, causant à voix basse, dans le jardinet des Kourgane.

C'était Flatcheff, en compagnie du marchand d'antiquités et de Semène.

Assis sur des pierres, ou par terre sur le sol, contre un assez grand débris de portique, ils échangeaient des propos qui semblaient leur faire peur à eux-mêmes. Car les mots s'égrenaient, difficilement en monosyllabes, chacun des interlocuteurs attendant qu'un autre s'expliquât, et nul ne se souciant d'être regardé en face par ses compagnons.

Mais, dans l'ombre très noire de la maison et du portique, — d'autant plus noire qu'alentour tout était bain de lune, — on ne distinguait que les étincelles rougeâtres, intermittentes, d'une cigarette et de deux pipes.

Autour des trois nocturnes causeurs, c'étaient des gestes estropiés de statues, des bras dressés, des torses érigeant leurs épaules sans tête, des jambes lancées dans une course que ne ralentissaient plus le fardeau du corps, des colonnettes, des stèles, des feuilles d'acanthe. Marbres soi-disant antiques et imités, sous la lune, prenaient la blancheur savonneuse du carrare fraîchement tiré de sa montagne. L'encrassement le plus artificiel ne résistait pas à cette neigeuse clarté.

Heureusement, ce n'était pas l'heure d'en faire accroire aux Anglais de passage.

On s'occupait là d'une autre besogne chez Fédor Kourgane.

Le marchand demandait, de cette voix involontairement étouffée que prennent les gens qui ont peur de ce qu'ils disent :

— Tu es sûr, Flatcheff ?

— Absolument sûr.

— Ma femme m'avait dit…

— Tu vas écouter les femmes, maintenant !

(A suivre)

AUX FABRIQUES DE FRANCE

ÉMILE LENOBLE

Derrière le Grand-Théâtre -:- **En face les Halles-Centrales**

LUNDI 9 FÉVRIER et Jours Suivants

BLANC·TOILES·LINGERIE

Draps Confectionnés

DRAPS coton écru, bonne qualité, avec couture.

160 X 300	200 X 300	220 X 325
3 25 et 3 95	4 45 et 4 95	5 45 et 5 95

DRAPS métis blanc, qualité extra, sans couture.

190 X 300	200 X 325	220 X 325
5 95	6 95	7 95

DRAPS métis blanc, jours fantaisie, sans couture qualité d'usage.

200 X 300	220 X 325	240 X 350
5 95	6 95	8 95

DRAPS de maître, jours fantaisie, pur fil blanc. Taille 240X350 : 15 95, 13 50 et **11 95**

Taies d'Oreiller

TAIES 70X70 oreiller unie, cretonne américaine, qualité extra. 1 45, 1 25, 1 10 et **0 95**

TAIES jour fantaisie, très belle cretonne, taille 70X70. 1 95, 1 75 et **1 45**

TAIES toile fine unie et jours fantaisie. 3 45, 2 95 et **2 45**

PIÉCETTES shirting, très belle qualité de 10, 12 et 15 m. à 11 95, 8 95, 6 95, 5 95 et **4 95**

Serviettes Toilette

SERVIETTES nid d'abeilles, très beau coton, rayures rouges et fantaisie. La serviette 0 95, 0 75, 0 65, 0 45 et **0 25**

SERVIETTES éponge, très beau coton spongieux, grande taille. La serviette, 1 45, 1 25, 1 10, 0 95 et **0 65**

SERVIETTES à usage de coiffeur, grandes tailles. 9 95, 8 95 et **7 95**

Linge de Table

SERVIETTES damassées, mi-fil, crémée, grandes tailles. 7 95 et **6 95**

La nappe assortie	140X140	160X160	160X200
	2 45	2 95	3 45

SERVIETTES pur fil, damassé blanc, très grande taille. 14 95, 13 95, 12 95 **11 95**

Série de **SERVICES** de Table, très belle qualité, 12 couverts, à 21 95, 18 95 et **17 95**

SERVICE genre russe, très beaux dessins. Le service 6 couverts 11 95 et **9 95**

Le Service de 12 couverts, 19 95 et **17 95**

EXCEPTIONNELLEMENT

LUNDI ET MARDI SEULEMENT

CHEMISES de jour, shirting, patte feston main, pantalon coupe large, broderie et feston. La pièce **1 95**

CACHE-CORSETS nansouk fin et percale, garnis feston, dentelle et ruban Depuis **2 95**

LINGE hygiénique, boîte de six serviettes et une ceinture. La boîte **1 95**

GILETS flanelle, pure laine, sans manches, 80 c/m. Toutes tailles **1 50**

CAMISOLES flanelle, pure laine, festonnées. Grandes tailles **1 50**

TOILE pour draps, garantie à l'usage, pur fil, crémée.

Larg.	[illegible]	110	220	250
	1 35	1 45	2 95	3 45

DRAPS pur fil, toile crémée,

220X325	240X350
11 45	13 95

TOILE blanche, pur fil, pour chemises et taies d'oreiller.

Largeur	70	80
	1 25	1 45

TOILE pour torchons, métis bonne qualité.

Larg.	50	55	60	65	70
	0.50	0.55	0.60	0.65	0.70

Qualité supérieure pur fil.

Largeur	55	60	65	70
	0 70	0 75	0 80	0 85

MOUCHOIRS couleurs belle qualité La douzaine 4 75, 2 95 et **2 45**

MOUCHOIRS blancs, vignette couleur belle qualité La douzaine, depuis **4 95**

MOUCHOIRS métis blanc, bonne qualité. La douzaine **4 10**

MOUCHOIRS toile blanche des Vosges. La douz. **5 45**

Lingerie Classique

CHEMISES de jour, shirting belle qualité, patte feston et gorge ronde, broderie plis et point. La pièce 2 60 et **2 45**

CHEMISES et **Pantalons** shirting sans apprêt, garnis broderie, feston dentelle, plis points jour main, façon soignée. La pièce 3 60 et **3 45**

CHEMISES et **Pantalons** sur beau madapolam, garnis feston et broderies fines. La pièce **4 20**

CHEMISES de nuit madapolam, gorge carrée, feston et galon rouge. La chemise **3 90**

Corsets

CORSETS très longs du bas, coutil écru, qualité supérieure et coutil broché couleurs, toutes nuances, garnis broderie et dentelle. Au choix **9 95**

CORSETS « Furet », spécialement recommandés pour leur souplesse et leur hygiène, coutil écru, garnis broderie. Forme demi-longue **14 90**

Très longue **17 50**

Comptoir des Chemises

CHEMISES blanches unies et à plis, avec col et sans col. Exceptionnel **2 95**

CHEMISES zéphyr fantaisie, sans col. Réclame **2 95**

CHEMISES cretonne blanche, devant uni, très bonne qualité, sans col. 6 50, 4 95 et **3 95**

CHEMISES de nuit, madapolam, très belle qualité, broderie nouveauté. Exceptionnel **2 65**

Comptoir de Bonneterie

BAS coton noir, maille unie et à côte 1/1, grand teint. La paire **1 15**

BAS coton, côte 1/1 et 5/1, bonne qualité. Réclame **1 45**

CACHE-CORSET et **BOLÉROS**, coton juniel à côte, manches longues. **1 50**

GILETS et **CAMISOLES** flanelle, toile irrétrécissable, pure laine, très belle qualité. **2 45**

CALEÇONS zéphyr fantaisie, toutes tailles. Réclame **2 20**

Nombreuses Occasions à tous nos Comptoirs

Port du Havre

Février **Navires Entrés** *ven. de*

7 st. fr. *Hirondelle*, Gaunier ....St-Malo
8 st. ang. *Ardgarth*, Innes............Glasgow
— st. norv. *Modena*, Norbom..........Newcastle
— st. ang. *Queensgarth* ....Cardiff
— st. ang. *Beechtree*.......................Cardiff
— st. fr. *Normand*, Desirat ....Londres
— st. ang. *Normannia*, Kernan.......Southampton
— st. ang. *Bertha*, Smith...............Southampton
— st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec.............Barfleur
— st. dan. *A.-N.-Hansen*, Torensen........Rouen

Par le Canal de Tancarville

7 st. fr. *Ste-Isabelle*, Valin...................Rouen
— ch. fr. *Macouria*, Legac ....Rouen
— ch. fr. *Passif*, Basset ....Rouen
— ch. fr. *Duclair*, Leguen ....Rouen
— ch. fr. *Saint-Riquier*, Robin..................Rouen
— st. fr. *La-Risle*, Tissier ....Pont-Audemer

Février **Navires Sortis** *all. à*

7 st. ang. *Corinthian*, Bamber..............Canada
— st. fr. *La-Savoie*, Tourrette ....New-York
— st. fr. *Niagara*, Juhan...................New-York
— st. all. *Westerwald*, Luckenew......Hambourg
— st. fr. *Michel*, Benech ....Hambourg
— st. fr. *Sainte-Adresse*, Crespin...............Barry
— st. fr. *Margaux*, Kerrien..................Bordeaux
— st. fr. *St-Malo*, Viaud ....Saint-Nazaire
— st. fr. *Edouard-Corbière*, **Jourdren**.......Morlaix
— st. fr. *Léon*, Hars...............................Brest
— st. fr. *Jean-Bart*, **Bocage**..............Dunkerque
— st. fr. *B.-F.*, Gadorel ....Saint-Vaast
8 st. fr. *St-André*, Tristan........Côte d'Espagne
— st. all. *Schwarzwald*, Rauchenplat.. Hambourg
— st. ang. *Speedwell*, Thomas............Swansea
— st. ang. *Blackwood*, Vogwell...............Barry
— st. norv. *Nora*, Hansen....................Cardiff
— st. ang. *Hantonia*, Holt ....Southampton
— st. fr. *Hirondelle*, Gauthier..............Saint-Malo
— st. fr. *Ville-d'Isigny*, Horlaville ....Carentan
— st. ang. *Seistan*, Forbes..............Dunkerque

Par le Canal de Tancarville

7 ch. fr. *Janine*, Agaasc........................Rouen
— st. fr. *Ouest*, Méchen...........................Rouen
— ch. fr. *Champagne*, Lassalle................Rouen
— ch. fr. *Gironde*, Marzin.........................Rouen
— st. fr. *La-Risle*, Tissier................Pont-Audemer
— sloop fr. *Sancta-Maria*, Salaün ...La Mailleraye
— ch. fr. *Notre-Dame-de-la-Garde-Conduisez-Nous* Harfleur

Montés à Rouen :

Le 7 : st. ang. *Juno*, *Rondo*, *Fleetwing* ; st. holl. *Nicolaas* ; st. *Alara*.

Le 8 : st. suéd. *Borg* ; st. ang. *Tregarth*, *Raloo*, *Brook* ; st. esp. *Rapido* ; st. fr. *Sylvie* ; st. *Blanda*.

Descendus de Rouen :

Le 7 : st. ang. *Olivine*, *Hydro* ; st. fr. *Maine* st. norw. *Balder* ; st. *Nordpol*.

Le 8 : st. ang. *Gransha* ; st. fr. *Camille*, *Alice* ; st. suéd. *Forsvik* ; st. norw. *Njual* ; st. dan. *Halfdan* ; st. *W.-Harkess*, *A.-N.-Hansen*.

En rade pour Rouen :

Le 8 : st. fr. *Phoebé*.

NAVIRES ATTENDUS AU HAVRE

De Saint-John (N.-B.) :

Pomeranian, st. ang., 31 janv. (et Londres).

De New-York :

Augut, st. norv., exp. vers 6 fév. : 2,500 b. coton, etc.
France, st. fr., 4 fév.
Le Coq, st. ang., 29 janv.
Hudson, st. fr., 6 fév.
Rochambeau, st. fr., 31 janv. : 118 b. coton, etc.
Saint-Laurent, st. fr., 2 janv.

De Baltimore :

Columbian, st. ang., 29 janv. : 400 b. coton, etc. (et Anvers).

De Gulfport :

Manchuria, st. ang., 26 janv.

De Pensacola :

Towergate, st. ang., 2 fév. : 1.203 b. coton (et Nantes).

De New-Orleans :

Californie, st. fr., 25 janv. : 6.553 b. coton.
Crown-of-Castile, st. ang., 6 fév. : 5 3?6 b. coton.
Dixton, st. ang., 14 janv. : 538 b. coton, etc.— 21 janv. de Newport-News.
Texas, st. fr., 7 fév. : coton.

De Galveston :

Bjornstone-Bjornson, st. norv., 2 fév. : 10.074 b. coton.
Hazelwood, st. ang., 20 janv. : 9.663 b. coton. — 30 janv. de Pensacola.
Pilar-de-Larrinaga, st. ang., 28 janv. : 9,572 b. coton.

De Tacoma :

Bolt-Hill, ang., Brae, 13 déc.

Des Antilles :

Bintang, st. dan., 24 janv. de Saint-Thomas.
Calabria, st. all., 26 janv. de St-Thomas (et Hambourg).
Germania, st. all., 28 janv. de St-Thomas (et Hambourg).
Dagny, norv., Bengtson, 7 janv. d'Aquin
Glance, norv., Fjeldal, de Santa-Cruz.
Hjertnes, norv., Menniegsen, de Santa-Cruz.
King-Oscar-II, norv., Guldersen, de Santa-Cruz.
Québec, st. fr. 31 janv. de San Juan (Porto Rico) (et Bordeaux)
St-Croix, st. dan., 26 janv. de St-Thomas (et Copenhague
Saxybia, st. ang., 2 fév. des Antilles (et Londres).
Spica, norw., Lund, 9 janv. du Cap Haïtien.
Tana, norv., Olsen, 20 janv. de Fort Liberté
Vanadis, norv., Thoresen, 6 janv. de Santa-Cruz
Vellore, norv., Alsaud, 29 janv. de Black River (Jam.)

De la Côte Ferme :

Conway, st. ang., 30 janv. de Colon (et Londres). — 4 fév. de la Jamaïque.
Guadeloupe, st. fr., 30 janv. de Colon (et Bordeaux).— 6 fév. à Fort-de-France.
Prins-Maurits, st. holl., 21 janv. de Paramaribo (et Amsterdam). — 3 fév. de St-Michel.

Du Mexique :

Dania, st. all., 24 janv. de Tampico (et Hambourg). — 26 janv. de Vera-Cruz. — 31 janv. de Puerto-Mexico.
Gazelle, norw., Thorkildsen, 5 janv. de Laguna-de-Terminos
Ypiranga, st. all., 3 fév. de Tampico (et Hambourg). — 4 fév. de Vera-Cruz.

Du Brésil :

Ardmount, st. ang., 21 janv. de Santos : env. 22,000 s. café (et Londres). — 24 janv. de Rio-Janeiro.
Canova, st. ang., 26 janv. de Santos : 75/80.000 s. café. — 2 fév. de Fernando Noronha.

De la Plata :

Amiral-Ganteaume, st. fr., 14 janv. de Buenos-Ayres (et Dunkerque). — 4 fév. de Santos. — 6 fév. à Rio Janeiro.
Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix, st. fr., 1 fév. de B.-Ayres (et Londres, Hull et Dunkerque).
Malte, st. fr., 4 fév. de M.-Video (et Havre).

Des Ports du Pacifique :

Assuan, st. all., 19 janv. de Valparaiso (et Hambourg). — 2 fév. de M.-Video.
Junin, st. ang., 20 déc. de Callao (et Liverpool). — 16 janv. de Coronel — 28 janv. de M.-Video
Kenuta, st. ang., 9 déc. de Callao (et Liverpool).— 7 janv. de Lota. — 21 janv. de Monte Video. — 2 fév. de Fernando-Noronha.
Setos, st. all., 16 janv. de Punta-Arenas (et Hambourg) — 13 janv. à M.-Video.
Uarda, st. all., 2 fév. de Valparaiso (et Hambourg).
Ville-de-Paris, st. fr., de Callao (et Liverpool). — : déc. d'Arica. — 1 janv. de Coronel — 8 janv. de Punta-Arenas.— 16 janv. de Monte-Video. — 4 fév. de St-Vincent (C. V.)

De Bombay :

Iran, st. ang., 31 janv. (et Dunkerque).

De l'Indo-Chine, etc. :

Amiral-Magon, st. fr., 5 fév. de Haïphong (et Marseille et Dunkerque).
Amiral-Nielly, st. fr., 26 déc. de Haïphong (et Dunkerque). — 3 janv. de Saïgon. — 6 janv. de Singapore. — 12 janv. de Colombo. — 26 janv. de Port-Saïd. — 4 fév. de Marseille.
Gange, st. fr., 19 déc. de Haïphong. — 29 déc. de Saïgon. — 7 janv. de Colombo — 23 janv. de Port-Saïd. — 2 fév. de Marseille.
Sontay, st. fr., 14 janv. de Haïphong (et Marseille). — 27 janv. de Saïgon. — 5 fév. à Colombo.

[illegible]

Annam, st. fr., de Yokohama (et Marseille). — 20 janv. de Shanghaï. — 2 fév. à Haïphong.
C.-Ferd.-Laeisz, st. all., 2? déc. de Yokohama (et Marseille et Hambourg) — 21 janv. de Singapore. — 24 janv. de Penang. — 30 janv. de Colombo. — 1 fév. à Cochin
Himalaya, st. fr., de Yokohama. — 4 déc. de Shanghaï. — .. déc. de Haïphong. — 20 déc. de Saïgon.— 6 janv. d'Aden. — 14 janv. de Port-Saïd. — 21 janv. de Marseille. — 24 janv. de Gibraltar. — 30 janv. à Dunkerque
Keemun, st. ang., de Yokohama (et Marseille et Liverpool). — 15 janv. de Hong-Kong. — 27 janv. de Penang.

De la Nouvelle-Calédonie :

Biarritz, fr., Saunier, 5 fév. de Kouaoua.
Guerveur, fr., Lesqueron, 29 déc. de Poro.

De la Réunion, etc. :

Eugène-Grosos, st. fr., 29 déc.— 5 janv. de Tamatave. — 17 janv. de Djibouti. — 24 janv. de Port-Saïd. — 2 fév. à Marseille.
Ville-de-Marseille, st. fr., 24 janv. (et Marseille). — 27 janv. de Tamatave
Ville-d'Oran, st. fr., 16 déc. — 23 déc. de Tamatave — 27 déc. de Nossi-Bé. — . déc. de Majunga. — 10 janv. de Périm. — 17 janv. de Port-Saïd.— 31 janv. de Marseille, via Dunkerque

De Lamu :

Elfleda, norv., Torgersen, 15 janv.

De la Côte d'Afrique :

Afrique, st. fr., 20 janv. de Matadi (et Bordeaux). — 23 janv. de Cap Lopez. — 24 janv. de Libreville. — 26 janv. de Cotonou. — 28 janv. de Grand-Bassam. — 30 janv. de Tabou. — 31 janv. de Conakry. — 1 fév. de Dakar. — 5 fév. de Ténériffe.
Caravellas, st. fr., 29 janv. de Cap Lopez (et Pauillac). — 4 fév. de Cotonou.

LES

MALADIES DE LA FEMME

L'AGE CRITIQUE

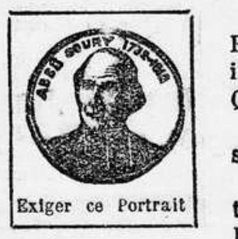

Exiger ce Portrait

L'Age Critique désigne dans la vie de la Femme une période périlleuse et pénible, et il en est peu qui traversent le cap de la Quarantaine sans aucun accident.

L'Age Critique est une transformation qui se prépare de longtemps dans l'organisme.

La Femme *ne veut pas y penser* et croit toujours que les choses s'arrangeront ; mais bientôt la perturbation se produit par petits coups successifs. Ce sont les souffrances vagues, les bouffées de chaleur, les douleurs de reins, les vertiges, la menstruation devient irrégulière, insuffisante ou trop abondante, puis surviennent : **Métrite, Fibrome,** *Polypes, Ovarite, Maux d'Estomac, Migraines, Névralgies, Varices, Phlébites, Hémorroïdes.*

Pour supprimer les uns et éviter les autres, il faut aider le sang à se bien placer, et le seul remède naturel, capable d'aider la Femme à franchir ce passage difficile, c'est sans contredit la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

La **JOUVENCE** de l'Abbé **SOURY** rétablit naturellement la circulation sanguine, purifie le sang, assure le bon fonctionnement du système nerveux et musculaire. Elle est absolument indispensable pour aider la nature à sortir de l'impasse difficile de la **Ménopause.**

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les Pharmacies : **3** fr. **50** le flacon ; **4** fr. **10** franco gare. Les trois flacons **10** fr. **50** franco gare, contre mandat-poste adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER**, à Rouen.

Notice contenant Renseignements gratis

Un Pain de toute première qualité tous les VINGT JOURS

LA GRANDE BOULANGERIE

Fait du Pain de toute Première Qualité. -:- Du Pain Hygiénique. -:- Du Pain Bon Marché

Nos Clients ont droit à un ticket-escompte par pain, VINGT tickets donnent droit à un pain

AMATEURS DE BON PAIN : GOUTEZ NOTRE PAIN
MÉNAGÈRES ÉCONOMES : ACHETEZ NOTRE PAIN

DÉPOTS :

22, rue Berthelot -- 34, rue Dauphine -- 21, rue Tourville
97, rue Gustave-Brindeau - 4, rue Bazan - 16, rue Beauverger
55, rue Augustin-Normand

Notre pain est en vente également chez :

Mme ALBAT, rue Louis-Philippe, 39
Mme LEMETEIL, rue Saint-Nicolas, 15
Mme FEUILLOLEY, rue des Viviers, 12
Mme OLIVIER, boulevard de Graville, 137
Mlle POLLET, route Nationale, 141 (à Graville-Ste-Honorine)

PAIN CHAUD 4 FOIS PAR JOUR

LA GRANDE BOULANGERIE cède la farine à **0 fr. 40** à tout acheteur de pain

Très belles et très bonnes galettes sèches

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié au 7 Décembre 1913)

Ligne du Havre à Dieppe (par Fécamp et Cany)

GARES		123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre	dép.	....	6 42	11 »	— —	16 20	20 42
Graville-Sainte-Honorine			6 47	11 5	— —	16 25	20 47
Harfleur			6 52	11 10	— —	16 30	20 52
Rouelles			»	11 14	— —	»	20 56
Demi-Lieue (a)			»	11 18	— —	»	21 »
Montivilliers		par Bréauté-Beuzeville	6 58	11 21	— —	16 36	21 7
Epouville			7 4	11 27	— —	16 42	21 13
Rolleville			7 12	11 36	— —	16 50	21 21
Turretot-Gonneville			7 20	11 44	— —	16 58	21 32
Criquetot-l'Esneval			7 29	11 52	— —	17 6	21 [illegible]
Ecrainville			7 35	11 58	— —	17 12	21 50
Goderville		....	7 42	12 5	— —	17 19	22 »
Les Ifs	arr.	4 53	7 50	12 13	— —	17 27	22 11
	dép.	4 57	8 11	12 19	— —	17 30	22 21
Fécamp	arr.	5 10	8 24	12 31	— —	17 43	22 34
	dép.	5 20	9 »	13 10	14 27	18 14	— —
Fécamp-Saint-Ouen		5 25	9 7	13 15	14 3[illegible]	18 19	....
Colleville		5 31	9 15	13 21	14 38	18 25	
Valmont		5 37	9 23	13 27	14 44	18 31	
Ourville		5 47	9 35	13 38	14 55	18 41	
Grainville-la-Teinturière		5 55	9 50	13 46	15 3	18 49	par Bréauté-Beuzeville
Cany	arr.	6 »	9 58	12 52	15 9	18 54	
	dép.	6 3	10 3	13 55	15 12	18 57	
Saint-Vaast-Bosville	arr.	6 12	10 14	14 6	15 23	19 6	
	dép.	6 31	10 46	14 24	16 25	19 53	
Huberville		6 40	10 56	14 34	16 35	20 3	
St-P.-le-Viger-Fontaine-le-Dun		6 49	11 5	14 43	16 44	20 12	
Luneray		6 58	11 15	14 56	16 54	20 22	
Gueures-Brachy		7 5	11 22	15 3	17 1	20 29	
Ouville-la-Rivière		7 13	11 31	15 17	17 10	20 38	
Offranville		7 23	11 42	15 28	17 21	20 49	
Petit-Appeville		7 31	11 50	15 36	17 29	20 57	....
Dieppe	arr.	7 38	11 57	15 43	17 35	21 3	5 »

GARES		123	123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Dieppe	dép.	—	5 8	8 14	10 42	14 15	17 41	19 39
Petit-Appeville		—	5 14	8 20	10 49	14 21	17 47	19 45
Offranville		—	5 22	8 28	10 58	14 30	17 55	19 53
Ouville-la-Rivière		—	5 34	8 40	11 10	14 42	18 7	20 5
Gueures-Brachy		—	5 41	8 47	11 23	14 49	18 14	20 12
Luneray		—	5 48	8 54	11 31	14 57	18 21	20 23
St-P.-le-Viger-Font-le-Dun		—	5 57	9 3	11 41	15 7	18 29	20 32
Héberville		—	6 7	9 13	11 51	15 16		20 42
Saint-Vaast-Bosville	arr.	—	6 18	9 24	12 1	15 26		20 53
	dép.	—	6 28	9 27	12 23	15 38		20 55
Cany	arr.	—	6 39	9 38	12 34	15 49		21 6
	dép.	—	6 42	9 41	12 37	15 52		21 9
Grainville-la-Teinturière		—	6 49	9 48	12 43	15 59		21 15
Ourville		—	6 58	9 57	12 51	16 8	Le Samedi jour du marché de Dieppe	21 24
Valmont		—	7 7	10 6	13 »	16 17		21 34
Colleville		—	7 14	10 13	13 7	16 24		21 40
Fécamp-Saint-Ouen		—	7 20	10 19	13 16	16 30		21 46
Fécamp	arr.	—	7 26	10 24	13 21	16 35		21 52
	dép.	6 46	7 41	10 36	13 44	17 10		22 3
Les Ifs	arr.	6 58	7 57	10 49	13 57	17 23		22 19
	dép.	7 2	8 3	10 58	13 59	17 34		22 22
Goderville		7 11		11 7	14 8	18 3		....
Ecrainville		7 18		11 13	14 14	18 9		
Criquetot-l'Esneval		7 28		11 20	14 21	18 15		
Turretot-Gonneville		7 34	par Bréauté Beuzeville	11 28	14 28	18 21		Par Bréauté-Beuzeville
Rolleville		7 44		11 43	14 37	18 30		
Epouville		7 49		11 49	14 44	18 35		
Montivilliers		7 56		11 59	14 50	18 40		
Demi-Lieue (a)		7 59		12 2	14 54	18 44		
Rouelles		8 3		12 6	14 57	18 47		
Harfleur		8 7		12 10	15 1	18 51		1.2 | 1.2.3
Graville-Sainte-Honorine		8 11		12 14	15 7	18 56		
Le Havre	arr.	8 16	9 28	12 20	15 12	19 1		23 17 | 1 1[illegible]

Ligne du Havre à Saint-Valery

GARES		1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre	dép.	6 10	9 40	— —	16 »	18 59
Motteville	arr.	7 52	11 15	— —	16 59	20 28
	dép.	8 15	11 45	13 26	19 11	22 32
Grémonville		8 24	11 54	13 35	19 20	22 41
Doudeville		8 36	12 3	13 48	19 29	22 50
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.)	arr.	8 49	12 10	14 1	19 42	23 [illegible]
	dép.	8 53	12 20	14 14	19 47	23 5
Ocqueville		9 4	12 28	14 22	19 55	23 13
Néville		9 8	12 32	14 26	19 59	23 17
Saint-Valery-en-Caux	arr.	9 14	12 41	14 35	20 8	23 26

(Dimanches à partir du 5 avril).

GARES		1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Saint-Valery-en-Caux	dép.	6 »	10 0	15 6	18 47	21 10
Néville		6 9	10 10	15 15	18 56	21 19
Ocqueville		6 14	10 24	15 20	19 4	21 24
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.)	dép.	6 22	10 33	15 28	19 9	21 32
	arr.	6 27	10 39	15 33	19 14	21 37
Doudeville		6 39	10 51	15 47	19 30	21 49
Grémonville		6 49	11 1	15 57	19 40	21 59
Motteville	arr.	6 57	11 11	16 8	19 48	22 7
			Exp.			
	dép.	7 56	11 44	16 49	21 9	22 23
Le Havre	arr.	9 28	12 41	17 33	22 32	23 17

A titre d'essai, tous les jours les dimanches du 5 avril au 24 juin exceptés.

Au Gaspillage

5 et 7, rue Thiers | HAVRE | 45-47, rue Jules-Ancel

DES MILLIERS DE
Coupes ou Coupons
Soieries en tous Genres
PRIX DÉRISOIRES

Un LOT après INCENDIE du Vapeur « PREUSSEN »

Une Grande Quantité de
BOITES EN LAQUE
Toutes Formes, **SOLDÉES** telles quelles
à des **PRIX DÉRISOIRES**

FINS de SÉRIES
BRODERIES Soldées Moitié Prix
4 LOTS
0.40 | 0.30 | 0.20 | 0.10

Un LOT
Golfs Tricot laine, toutes teintes, col rabattu ou droit. Pour Dames. *Soldés* à 4 50

UN LOT
Bas mousseline mercerisée, toutes nuances et noirs. Pour Dames. *Soldés* 1 --

Culottes pour Dames, à jarretières. Toutes nuances fantaisies et noires. *Seront soldées* à 1 50

UN LOT
Chemises pour Hommes, devants toile. Fins de series. **Prix d'inventaire,** 1 45

Aujourd'hui Lundi, 9 Février
SOLDES D'INVENTAIRE
Quantités d'Occasions
RESTENT à LIQUIDER pour faire place aux
- Nombreuses Nouveautés d'Eté -

Une Multitude de COUPONS
Zéphirs - Cotonnades - Veloutines - Toiles et Torchons
ainsi qu'en **DRAPERIES** et **LAINAGES**
ont SUBI des
RABAIS INOUIS
à seule fin qu'il n'en RESTE PAS

A TOUS LES RAYONS **MERVEILLEUSES OCCASIONS**

SUR TOUTES LES
SÉRIES DÉCLASSÉES
en LINGERIE
ENORMES RABAIS

Plusieurs MILLIERS COLS
Valant 4.-, 5.-, 7.- et 9 fr.
SOLDÉS : **3.40, 2.40** et **0.95**

GANTS de Peau, Déclassés La Paire..... 0.65 0.50

Tous les
Vêtements couleurs, fins de séries pour fillettes et enfants, toutes tailles, ayant valu 10 et 20 fr. soldés 6 — et 3 --
Un Lot **Corsets** tissu fantaisie, fins de séries, très bonne coupe, toutes tailles ayant valu de 20 à 30 fr. Soldés... 6 50 et 13 --

Deux Lots de
Peignoirs ratine, ondulé, lainages toutes teintes, ayant valu de 30 à 45 fr. Seront soldés à 20 —, 15 — et 5 --

Tous nos
Vêtements noirs et tissus fantaisie, différents genres ayant valu de 75 à 20 fr., seront **Soldés** 25 —, 21 —, 15 — et 10 --

Une Affaire exceptionnelle en
Blouses flanelle, mousseline de laine unie et fantaisie Ayant valu de 12 à 20 fr. **Soldés** 10 —, 6 — et 4 --

Plusieurs centaines de
Corsages flanelle, nansouk, mousseline. Nombreux modèles fins de séries Soldés...... 1 50 1 20 et 0 95

BOURSE DU HAVRE

Chambre syndicale des Courtiers interprètes et Conducteurs de navires, des Courtiers d'Assurances et des Agents du Havre.

AVIS DE RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

Le Syndic de la Compagnie des Courtiers et Agents de change près la Bourse du Havre,

Vu la loi du 25 nivôse, An XIII;

Vu la déclaration faite ce jour au Greffe du Tribunal de commerce de cette ville par M. Charles-Albert Farcis, que, par suite de la cession de son office à M. Gabriel-Marie-Robert-Joseph Taconet, il a cessé ses fonctions de Courtier interprète, conducteur de navires, et qu'il est dans l'intention de réclamer le remboursement de son cautionnement ;

Vu l'installation de son successeur par la Chambre syndicale, le 7 janvier 1914,

Rappelle aux personnes que cela peut intéresser, qu'elles ont trois mois, à partir de la date de la présente déclaration, pour faire valoir leurs droits et les informe qu'à l'expiration de ce délai, s'il n'est survenu aucune opposition, il délivrera à M. **Charles-Albert FARCIS** les pièces nécessaires pour le remboursement de son cautionnement.

Affiché au Havre, le 7 janvier 1914.

Le Syndic, M. TACONET.

8j.9f.10m (2728)

AVIS

M. Louis CRESSENT *tonnelier, ex-chef de la Maison Moley,* 30, rue Percanville, informe MM. les Négociants qu'à partir du 15 février, il ouvre **un Atelier** et qu'il se tient à leur disposition pour tous travaux. (3610z)

ON DEMANDE Un Bon Tourneur sur métaux Garage Fontaine, 22, rue du Docteur-Gibert, Le Havre. (3611)

BAGUES de Fiançailles - ALLIANCES
G. MILLIAUD
63, rue de Paris
Cadeaux de mariage. *Timbres Prime.* — **L'Or brisé repris à 3 fr. le gramme.**

BONS EMPLOYÉS

MM. les Négociants trouveront à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pigier, 75, boulevard de Strasbourg, des comptables, **sténo-dactylographes** écrivant et parlant les langues étrangères, et sachant faire tous les travaux de la comptabilité auxiliaire. Ces employés ne sont pas des **débutants** : la préparation **pratique** reçue à l'Ecole leur permettant de tenir leur emploi de suite. Tél. 16-05. 1.9.17.24 (3690a)

DAME VEUVE libre, 45 ans, **désire place de gouvernante** chez Monsieur ou Dame seul, garderait même malade. Références sur place.

S'adresser au bureau du journal. (3584z)

1/5 DE SA VALEUR RÉELLE

J'AI MARQUÉ INTENTIONNELLEMENT et TRÈS VISIBLEMENT à mon étalage une **Montre** au 1/5e de sa valeur réelle. Toute personne la découvrant au milieu des autres peut se la procurer au prix marqué. Cette réclame exceptionnelle durera jusqu'au *15 courant* **LELEU, 40, Rue Voltaire** *Téléphone 14.04*

20 0/0 La maison **LELEU** reprend le vieil or à 3 francs le gr. en échange et fait 20 % d'esc. s. tous les catalog. que vous recevez.

L'HERMITINE

guérit radicalement plaies, blessures et toutes affections de la peau, empêche toute suppuration. Nous engageons nos lecteurs à l'employer. — Toutes pharmacies ou écrire au Directeur des Usines, à Vittefleur (Seine-Inf.). Prix : **3.50.** 26j.2.9.16.23f.2m. (3343)

A LOUER *de suite,* **PAVILLON avec Jardin,** 14, rue des Orphelines, belle exposition *au Midi,* 8 pièces, cuisine, salle de bain, cave, grenier.

S'adresser au Pavillon, *de 3 h. à 5 heures* 9.16.23 (3590)

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. **MOTET,** DENTISTE
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et **Dentiers haut et bas livrés en 5 heures**
Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f., de 200 pr 100 f.
Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

CAVES GÉNÉRALES
Rhums

RHUM A. D. JOHNNY.	Le Litre	2 50
RHUM MONOPOLE	»	2 50
RHUM CHOPART.	»	3 »
RHUM CRÉOLE (Grande Marque Hors Concours)	La Bouteille	3 50
RHUM ROUSSEAU très vieux	»	5 »

A LA
BOULE D'OR

MODÈLE BREVETÉ
Prix de réclame 29 50 et 35 f.

Aujourd'hui LUNDI | **Exposition de Corsets** | PRIX exceptionnels

Les plus élégants -:- Les plus gracieux
Les meilleurs

CORSET coutil broché, ciel ou rose.
5 90 en réclame 4 90
9 75 — 7 90

CORSET coutil broché, forme enveloppante.
14 75 en réclame 12 75
19 75 — 16 75
25 — — 22 --

CORSET tricot inextensible, forme mode.
9 75 en réclame 8 75
19 75 — 17 75

Exceptionnel
CORSET Peau de Satin, souplesse et élégance, garanti. 19 75. En réclame 16 75

CORSET Coutil écru, tissu fort, forme modérée.
5 50 et 3 90
Même genre en similisé, forme enveloppante.
12 75 En réclame 10 75
9 75 » 7 90

Corsets nouvelle forme, dite ligne normale, à tous prix.

CORSETS de luxe, tricot, jersey, Suède.
Depuis 25 -- jusqu'à 60 --

SOUTIEN-GORGE non baleiné, batiste. 2 45, en réclame 1 95
Baleiné, qualité supérieure. 5 50, en réclame 4 75

SOUTIEN-GORGE soie, couleur chair, très élégant. 5 50, en réclame 4 70

SOUTIEN-GORGE broderie anglaise forme irréprochable.

29 —	19 75	11 50	4 90
25 -	16 75	9 75	4 25

CORSETS AMÉRICAINS WARNER'S
sont garantis lavables et inrouillables et remplacés à première réclamation
11 fr. 50 en réclame 9 fr. 75
17 fr. 50 — 11 fr. 50

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE
Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies
Vous qui Souffrez, N'hésitez pas :
PRENEZ UN CACHET « KARL »

Le cachet **KARL** est un médicament dont l'action n'est comparable à aucun autre remède. Il calme instantanément les douleurs les plus rebelles quelle qu'en soit la cause.

Migraines, Névralgies, Maux de tête, Maux de dents, Rhumatismes, Fièvre, Courbatures, Grippe, etc., etc., ne résistent pas à plus d'un ou deux cachets. Cette action calmante est aussi accompagnée d'une action tonique et fortifiante.

Les cachets **KARL** peuvent être pris à n'importe quel moment et avec n'importe quoi. Son action ne produit aucune fatigue pour l'estomac et l'usage fréquent n'a aucun inconvénient pour les personnes délicates. **Exiger les Cachets KARL et refuser tout** produit similaire. Aucun produit, aucun remède préconisé pour les migraines et les névralgies ne lui est comparable.

Les cachets **KARL** sont livrés en boites métalliques de 1 cachet. La pâte de l'hostie est pure, sans aucun produit colorant.

PRIX : 0 FR. 30 -- LES 12 CACHETS : 3 FR.

EN VENTE : Toutes bonnes Pharmacies et principales Drogueries médicinales. France et Etranger

Dépôt au **PILON D'OR**
20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

AU VIEL ART
Maison L. VASSAL
Havre, 32, rue de Normandie, 32, Havre

Lits fer et Cuivre
Chambres à Coucher
Très bonnes Occasions

PRÊT 4 % à toute personne gênée. Aide pour s'établir. **Crédit Général,** 22, r Pigalle, Paris LMaMeV (408)

A LOUER
BEAUX BUREAUX & MAGASINS
Installation moderne. Libres de suite.
Prendre l'adresse au bureau du journal. »— (3595)

A VENDRE
BON CHEVAL 8 ans, en toute garantie. — S'adresser le matin, jusqu'à 11 heures, rue Thiers, 75, 4e remise à gauche. 8.9 (3599z)

---

5 FR. **par jour,** chez soi. Trav. fac. s. caution. Echant. gratuit.— Ecrire, Répond à tous. **POD,** 20, avenue Philippe-Auguste, Paris LJ (7590)

Fonds de Commerce à vendre

TABACS CAFÉ-BAR **Brasserie de cidre. Chambres** payant frais généraux. Affaires 80,000 fr. Prix demandé 12,000 fr. Facilités de paiement.
Ecrire **L. J. 44,** bureau du journal. 9.11.13

Très bon Fonds d'Entrepositaire à vendre dans le Calvados. S'adresser pour tous renseignements, AGENCE DESMOULINS, Deauville. —» 11f.

Environs du Havre
ÉPICERIE-DÉPOTAYER Bénéfice net à placer 7,000 fr. prouves par régie. Pour 5,000 fr., se retire des affaires.
Ecrire **E. A. R. 20,** bureau du journal. 9.11.16.

POUR CÉDER ou **ACHETER** *un bon FONDS DE COMMERCE,* au Havre ou dans la Région; adressez vous, en toute confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. LMeV (6300)

Annonces Légales

Cession de Fonds
2e Insertion

Suivant acte sous signatures privées, en date, au Havre et Honfleur, du 28 janvier 1914,

M. Henri Pointel, négociant au Havre, 74, rue de la Halle, a vendu à **Mme Berthe Milliaud,** épouse assistée et autorisée de **M. Henri Milliaud,** avec lequel elle demeure à Honfleur, place de l'Obélisque, le *Fonds de Tailleur et Nouveautés* exploité à Honfleur : *AU PONT NEUF,* place de l'Obélisque, comprenant la clientèle et achalandage, l'enseigne et le nom commercial, le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant au jour de l'entrée en jouissance fixée au 1er février 1914.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites sous peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues au domicile de Mme Milliaud, à Honfleur, place de l'Obélisque, où il est fait élection de domicile.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le journal *Le Petit Havre* sous la date du samedi 31 janvier 1914.

Pour réquisition et deuxième insertion,

B. MILLIAUD.

Biens à Louer

A LOUER
pour Pâques prochain
1er et 4e ÉTAGES situés 43, rue Racine. Beaux appartements.
S'adresser pour traiter en l'étude de Me POTEL, 19, rue Racine. «—L (3093)

A LOUER
de suite ou pour Pâques
BEL APPARTEMENT
5 pièces, w.-c. d. l'app., eau et gaz, **525** fr.
Rue Dumé-d'Aplemont, 10.
7.9 (3977z)

Mme CIRCÉ
Célèbre Médium de Paris

Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. *La seule* pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.

Télépathie — Prescience
Reçoit tous les jours, **rue Racine, 46**
au 1er étage (escalier dans la cour)
—: *Science - Loyauté - Discrétion* :—

HOMÉOPATHIE
Exécution des Ordonnances homéopathiques
JOUR ET NUIT
A la Pharmacie du Square Saint-Roch
42, Rue d'Etretat, 42
Dépôt des Produits Favrichon L (6537)

MARGARINE « La PRIMROSE »
Exquise pour la table
Excellente pour la Cuisine
Est vendue dans tous les Quartiers du Havre
DÉPOSITAIRE : **A. LECANU**
88, rue Jules-Le-Cesne — *Téléphone 10.30* LJ (7940)

VANNERIE
A. DRIEU
2 rue Jules-Lecesne. — Havre

Articles de Voyages, Berceaux, Moïses, Layettes, Pèse-Bébés, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Bibelots, Corbeilles à pain, papier, correspondance ; *Paniers* service, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc., *Mannes* pour entrepreneurs LJS (8589)

Mme SYLLIA dont la renommée s'étend de plus en plus, donne tous les Renseignements sur les événements de la vie par les Cartes et les Lignes de la Main. — Travail inédit défiant toute concurrence. — Reçoit de 9 heures à 7 heures, 2, *Rue Molière, près du Théâtre.* (Entrée facile). — Traite par correspondance. — **Discrétion.** — **Prix Modérés.**
BIEN RETENIR LE NUMÉRO (3619)

Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons
de Liquides et Corps gras
SEVESSAND FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe
BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS
pour Echantillons Café, Poudres, Graisses et Divers
Boîtes à Œufs, carton ondulé, pour expéditions en postaux
5.9.13.17.21.25D (6526)

HAVRE
Imprimerie du Journal *Le Havre*
35. r. Fontenelle

L'Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET.

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre